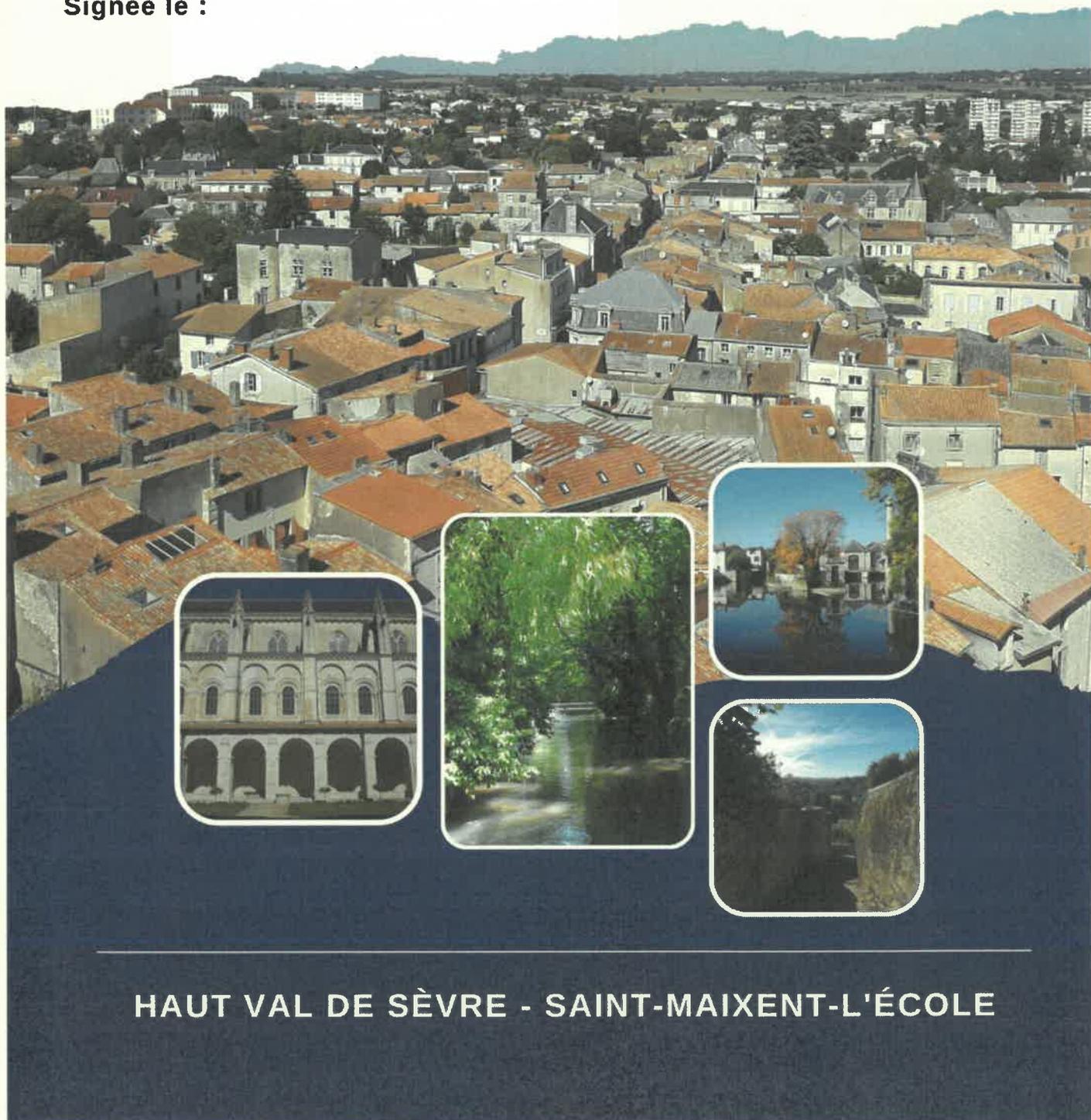


OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

CONVENTION 2023 - 2027

Signée le :



HAUT VAL DE SÈVRE - SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Entre

L'Etat représenté par la préfète du département des Deux-Sèvres, Emmanuelle DUBEE,

et

La Communauté de communes HAUT VAL DE SEVRE représentée par son président Daniel JOLLIT,

et

La Commune de SAINT-MAIXENT-L'ECOLE représentée par son maire Stéphane BAUDRY,

Préambule

La présente convention s'inscrit dans le programme Petites Villes de demain lancé par l'Etat en 2020. L'objectif de ce programme est de donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Ces moyens se concrétisent par la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Le programme constitue une boîte à outils au service des territoires pour conduire les grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

L'ORT est ainsi formalisée par une convention qui ouvre des droits, notamment, pour accompagner la rénovation de l'habitat et l'implantation de commerces dans le centre-ville.

Déjà engagé dans le programme AMI centre-bourg, une démarche de revitalisation est en cours sur le territoire saint-maixentais depuis le 26 octobre 2016 et des projets structurants ont ainsi vu le jour. Cependant, malgré les efforts réalisés, il réside toujours des problématiques lourdes en matière d'habitat dégradé et de désertification commerciale dans le centre ancien.

De ce fait, la Communauté de communes Haut Val de Sèvre et la ville de Saint-Maixent-l'Ecole ont souhaité poursuivre le projet de revitalisation du centre-ville en intégrant le réseau Petites Villes de demain. Dans ce cadre, les collectivités ont réalisé plusieurs études afin de faire un état des lieux, formaliser les enjeux de revitalisation du centre-bourg et établir une stratégie et un plan d'action présentés dans cette convention.

Table des matières

Préambule.....	3
Article 1 : Objet de la convention.....	6
Article 2 : Les ambitions du territoire	6
2.1 Etat des lieux	6
Présentation du territoire	6
Une évolution démographique en cours.....	7
Un parc de logements qui ne répond pas aux attentes malgré un dynamisme immobilier.....	8
Conclusion :.....	10
Des atouts commerciaux à révéler	11
Une ville partagée entre les contraintes héritées de l'histoire et les atouts paysagers porteurs d'avenir	14
Un écrin paysager porteur d'avenir à valoriser.....	16
2.2. les actions engagées	19
Article 3 : les orientations stratégiques	20
3.1 présentation des orientations.....	20
3.2 Schéma de synthèse	20
Article 4 : le plan d'action.....	24
4.1 plans d'action	24
4.2 le périmètre d'ORT	25
4.3 les actions.....	26
4.5 Projets en maturation.....	26
Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie.....	26
Article 6 : Les engagements des signataires et des partenaires	26
6.1 Dispositions générales concernant les financements.....	26
6.1 le territoire signataire	26
6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics.....	27
6.4 Les partenaires	27
6.5 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	28
6.6 Plan de financement prévisionnel	28
Article 7 : Pilotage, animation et évaluation de l'opération.....	30
7.1 Gouvernance et animation.....	30
7.2 instances de pilotage	30
Comité de pilotage de l'ORT.....	30
Equipe projet :	31
7.3 Suivi et évaluation du programme.....	31
Article 8 : utilisation des logos :.....	31
Article 9 : Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	32
Article 10 : modification de la convention	32
Article 11 : traitement des litiges.....	32
Signatures :	33
Annexes :	34
ANNEXE 1 : Présentation cartographique de la stratégie	35

ANNEXE 2 : Fiches actions	40
ANNEXE 3 : Liste des projets en maturation	64
ANNEXE 4 : logos et communication.....	65
Communication :.....	65

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre et les effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) menée à l'échelle de la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre et de la ville de Saint-Maixent-l'École.

Elle précise les ambitions retenues pour le territoire, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des territoires engagés.

C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période 2023-2027. Elle fera l'objet d'une communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Article 2 : Les ambitions du territoire

2.1 Etat des lieux

Présentation du territoire

Saint-Maixent-l'École est le pôle central de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre. Située dans le département des Deux-Sèvres, elle comprend 19 communes, couvre 346.3 km² et compte un peu plus de 31000 habitants.

Sixième ville du département avec une population municipale de 7209 habitants (INSEE, RP 2018), Saint-Maixent-l'École est une ville ancienne et chargée d'une histoire marquée par la présence militaire, développée autour d'un noyau dense. D'une superficie de seulement 5,2 km², la ville se caractérise par un espace urbain occupant la majeure partie du territoire communal (environ 80%, le reste étant constitué de zones agricoles et naturelles).

Saint-Maixent-l'École et son bassin de proximité se situent en périphérie des aires urbaines de Poitiers (50 km au Nord Est) et de Niort (25 km, au Sud Ouest).

Afin de mieux cerner les enjeux du Saint-Maixentais, la situation générale du territoire ainsi que les éléments de diagnostics sont présentés ci-dessous.

Communauté de communes Haut Val de Sèvre

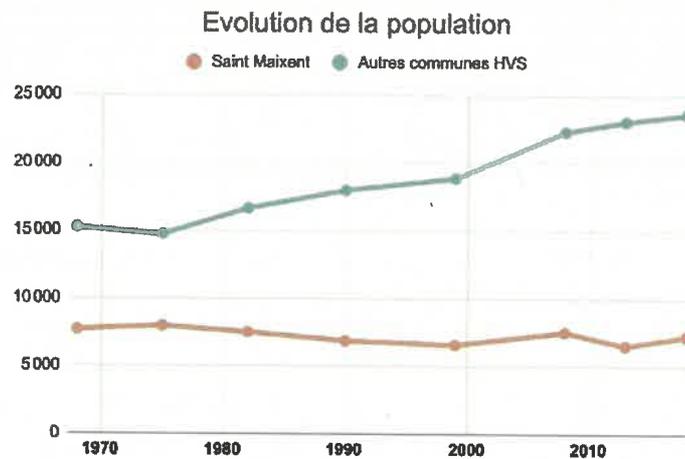


Source : cc-hautvaldesevre.fr

Une évolution démographique en cours

Vers un renouvellement de la population de la ville...

Evolution de la population de Saint-Maixent-l'Ecole par rapport aux autres communes du Haut Val de Sèvre



Source : étude pré-opérationnelle OPAH, Urbanis, 2022

Après une période de déprise, la ville connaît une croissance supérieure aux villes d'une taille comparable sur le territoire. Entre 2013 et 2018, la population a augmenté de 664 habitants pour atteindre les 7209 habitants. Aussi, les chiffres estimés du recensement au 1^{er} janvier 2023 annoncent une population légale au 1^{er} janvier 2020 à hauteur de 7377 habitants. Ce constat montre l'attractivité dont Saint-Maixent-l'Ecole bénéficie ces dernières années grâce aux nouveaux arrivants sur la commune.

L'évolution de l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active a et va avoir une influence notable sur la croissance démographique de la ville par l'augmentation de ses effectifs, qui devraient passer de 6000 à 7500 élèves d'ici 2026. Cela induit une augmentation du personnel permanent qui travaille au sein de l'école.

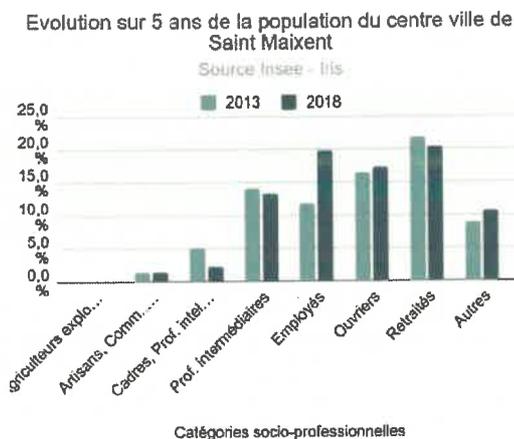
De ce constat, plusieurs tendances sont à noter : La population de la ville a tendance à rajeunir, avec un indice de jeunesse passant de 0.77 à 0.85 entre 2013 et 2018, alors que cet indice tend à baisser sur le territoire intercommunal ou départemental. Il en est de même pour la part des plus de 60 ans qui est passée de 30% à 27% alors qu'elle augmente globalement sur le reste du territoire.

La ville demeure attractive pour les ménages modestes avec un revenu médian par unité de consommation de 18 700€ alors que celui-ci est de 22 264€ sur le reste du territoire intercommunal. Ce résultat s'explique en partie par l'augmentation du nombre de ménages seuls et de familles monoparentales (passées de 6,6% à 12,5% en 10 ans).

... qui se constate aussi en centre-ville

Le centre-ville a connu une croissance d'une cinquantaine d'habitants entre 2013 et 2018 (source : recensement INSEE). L'évolution de la structure des âges sur la population du centre-ville montre que celui-ci est attractif pour les tranches d'âges actives (entre 30 et 59 ans). Cela est un signe de renouvellement de la population. Cependant, l'on dénombre peu de ménages avec enfants.

Evolution de la population



Source : étude pré-opérationnelle OPAH, Urbanis, 2022

Un parc de logements qui ne répond pas aux attentes malgré un dynamisme immobilier

Un dynamisme immobilier important sur les dernières années...

Bien que la construction neuve soit devenue quasi insignifiante à Saint-Maixent-l'Ecole ; eu égard au faible potentiel foncier à bâtir disponible ; la ville bénéficie d'un certain dynamisme immobilier. En parallèle, ce sont près de 80 logements par an qui sont construits sur les autres communes du Haut Val de Sèvre. Par ailleurs, le parc locatif privé occupe 44% des logements du centre-ville.

Evolution du prix des maisons entre 2015 et 2020

Source : DVF 2020 | Traitement : Urbanis



Source : étude pré-opérationnelle OPAH, Urbanis, 2022

En effet, plus de 197 ventes (maisons ou appartements) ont eu lieu en 4 ans, dont une partie s'est réalisée dans le centre-ville. Ce regain d'intérêt pour le centre-ville s'explique du fait de la présence de l'OPAH mais aussi par les projets publics structurants (requalification de la place du Marché, création du Mail M. Granet).

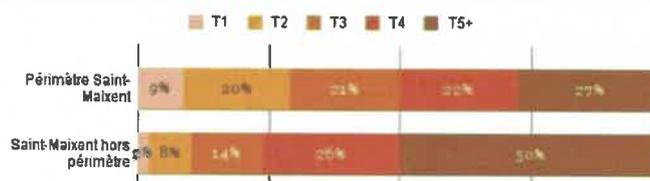
Le prix des maisons a légèrement augmenté : Le prix moyen de vente est de 93 971 € entre 2018 et 2020 alors qu'il était de 86 316€ entre 2015 et 2017. Le prix au m² des appartements, quant à lui, augmenté de presque 34% soit 745€ le m² en 2020.

... qui n'endigue pas les problématiques de vacance et de dégradation des logements en centre-ville...

Dans le parc de logements du centre-ville, près de 200 logements vacants privés sont identifiés au travers des données LOVAC et MAGIC 2021. Parmi eux, plus d'un logement vacant sur trois l'est depuis plus de deux ans. Toutes les typologies de logements sont également touchées dans le centre ancien. La moitié des propriétaires concernés sont des personnes âgées de 65 ans et plus.

La vacance selon la taille des logements

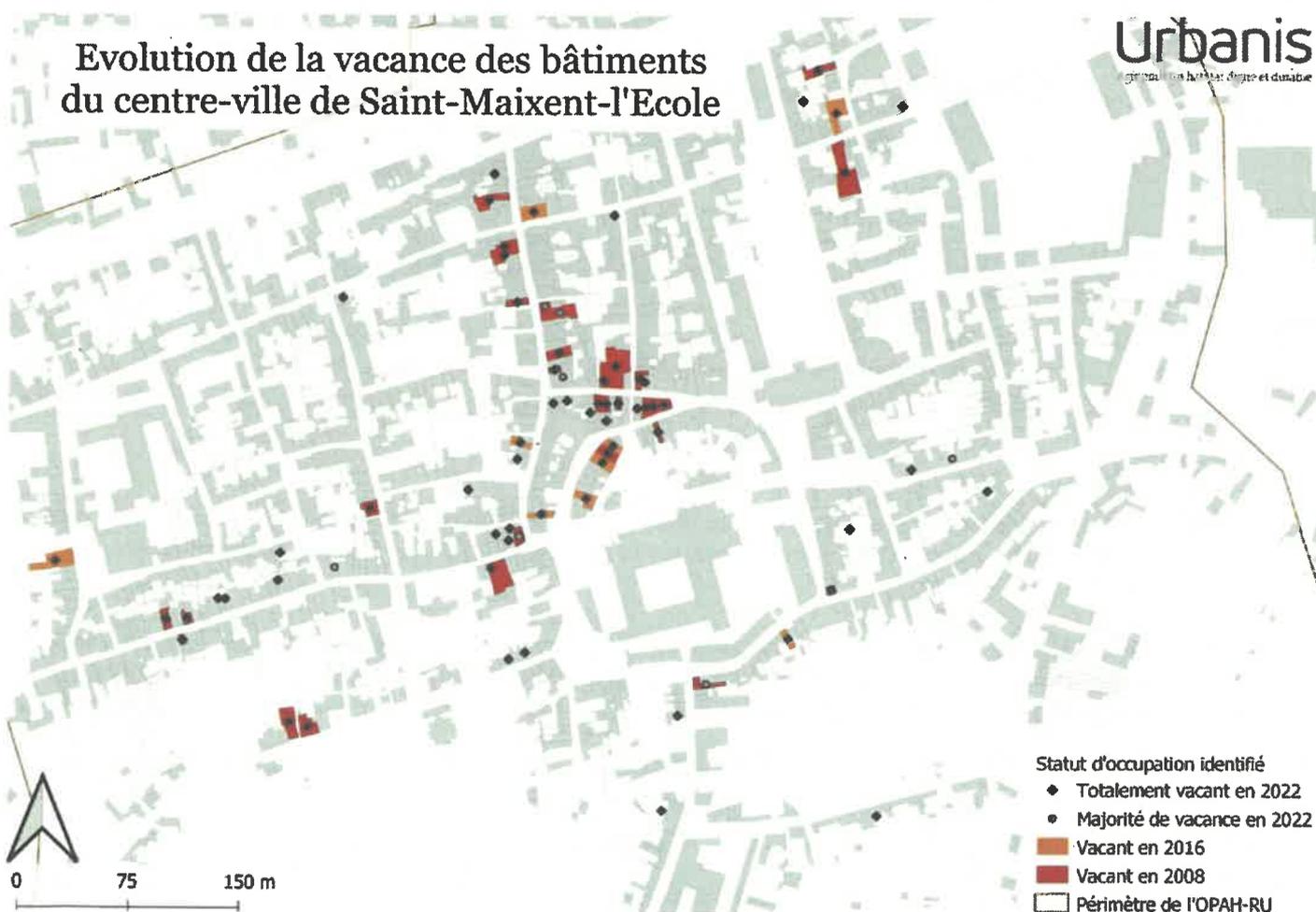
Source : MAJIC 2021 | Traitement : Urbanis



Source : étude pré-opérationnelle OPAH, Urbanis, 2022

Ce constat peut être mis en perspective avec la composition des ménages qui, selon l'INSEE, se composaient, en 2019, de 44% de ménages d'une seule personne et 56% de familles. Parmi les familles, il est dénombré 47,9 % de familles sans enfant, 25,9% avec 1 enfant, 16, 4% avec 2 enfants et 9,8% avec 3 enfants ou plus. Ainsi, la réhabilitation du parc ancien devra s'atteler à répondre à une forte demande en petit logements (du type 1 au type 3).

Les logements vacants se localisent majoritairement à proximité des rues commerçantes ainsi que le long de la rue Anatole France.

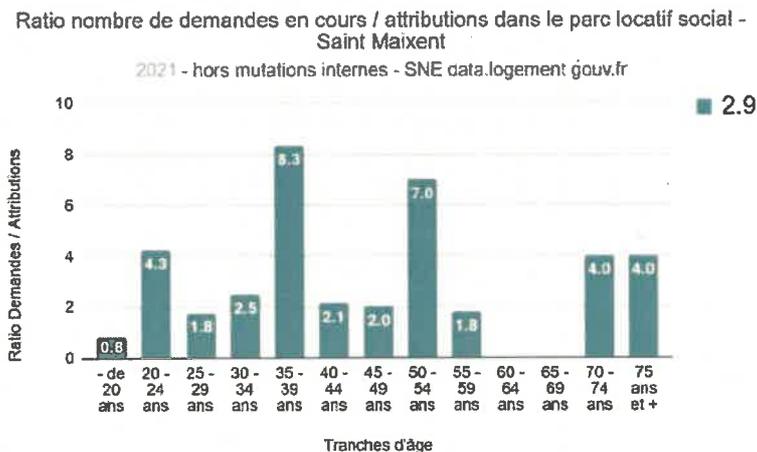


Source : étude pré-opérationnelle OPAH, Urbanis, 2022.

... et ne satisfait pas la demande en locatif abordable.

Il est dénombré 649 logements sociaux sur la commune qui accueille la quasi-totalité des logements sociaux du Haut Val de Sèvre.

Seulement une attribution de logement pour 3 demandes était constatée en 2021 à Saint-Maixent-l'Ecole, et une attribution pour 4 demandes sur le Haut Val de Sèvre. Si l'on observe l'âge des demandeurs, les tranches d'âge les plus représentées sont celles des actifs de 20 à 54 ans.



Source : étude pré-opérationnelle OPAH, Urbanis, 2022

Le ratio entre les demandes de logement social et les attributions met en avant une carence de logements, notamment sur les types 1 à 3.

Demandes et attributions de logements sociaux à Saint-Maixent-l'Ecole

Typologie	Chambre en colocation	1 pièces (studio)	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces et +	Total	
Demande en cours		0	19	76	74	39	10	0	218
Attributions de l'année précédente		0	3	10	23	33	10	0	79

Source : www.demandedelogement79.fr, données 2022.

Conclusion :

L'enjeu de l'habitat est aujourd'hui globalement plus qualitatif que quantitatif en ce qui concerne le parc privé de logements. La possibilité de construction étant limitée sur la commune, c'est par la réhabilitation du parc privé que l'accueil des habitants est possible.

Le parc privé est aujourd'hui globalement vétuste et ne répond pas aux demandes des ménages, malgré un marché immobilier dynamique qui attire tant les accédants que les investisseurs. En ce sens, le travail de requalification des espaces publics a un effet levier pour l'attractivité résidentielle.

En parallèle, la ville accueille la majorité des logements sociaux du territoire intercommunal. De ce fait, bien que le nombre de logements soit conséquent pour la taille de la ville, le parc public ne satisfait pas la demande, notamment en logement de petite taille.

Enfin, une majorité de logements dégradés se situe dans le centre historique et particulièrement dans les rues Chalon et Taupineau, où se concentrent d'autres indicateurs de fragilité, tels que la déprise commerciale et le manque d'entretien des façades. Ainsi, l'intervention sur ce secteur est un enjeu essentiel pour la redynamisation du centre-ville.

Des atouts commerciaux à révéler

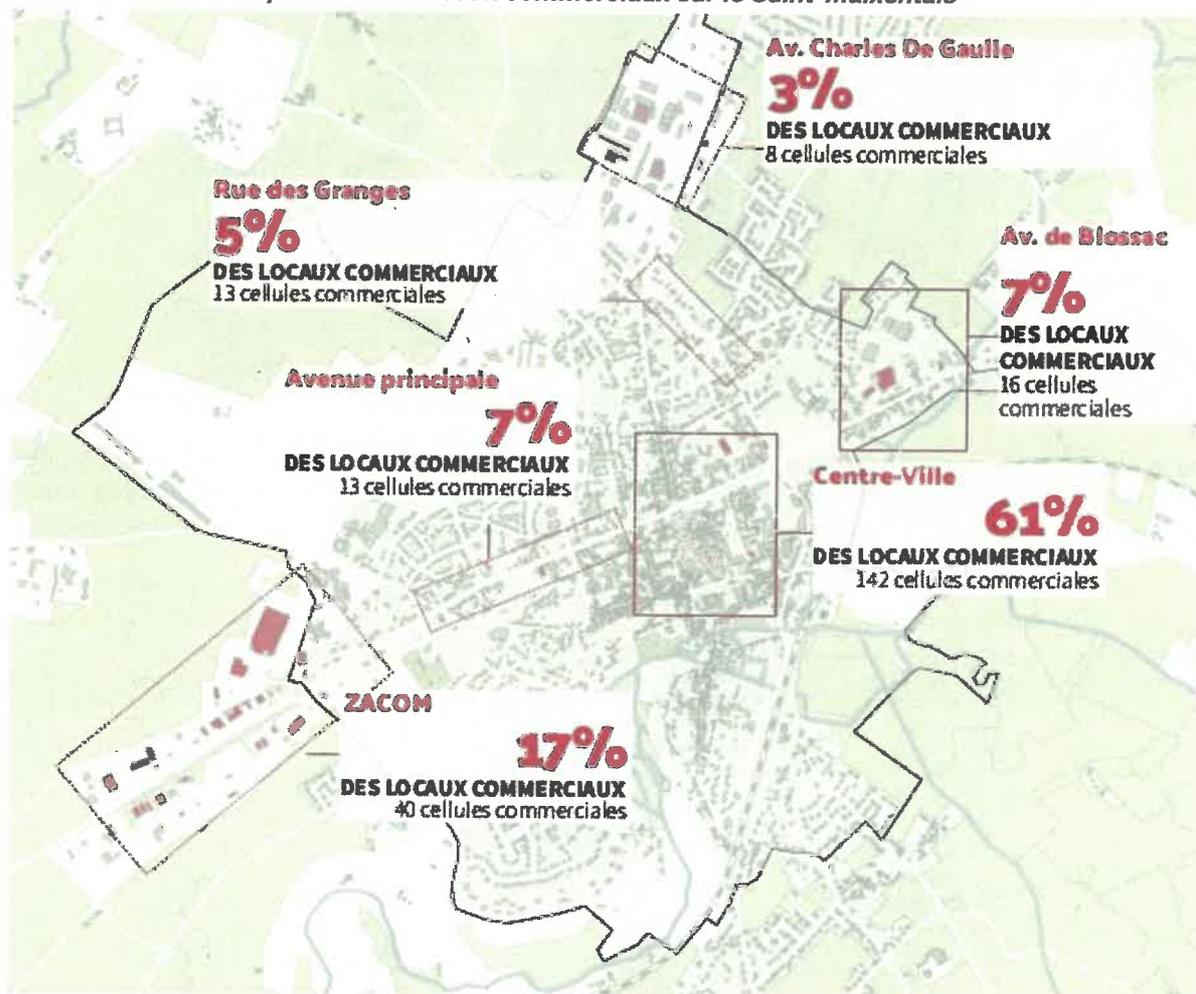
Un cœur de ville rayonnant à l'échelle du territoire Saint-Maixentais.

Saint-Maixent-l'Ecole concentre 161 commerces à l'échelle de la commune en tenant compte de la zone d'activité commerciale située à la périphérie de la commune et sur la commune d'Azay-le-Brûlé. Cette concentration de commerces fait de la ville une centralité commerciale à l'échelle du territoire intercommunal et au-delà.

L'armature commerciale de la ville s'organise en six pôles dont le centre apparaît comme le pôle majeur en concentrant 61% de l'offre totale. De plus, le marché hebdomadaire renforce cette notion de centralité en assurant une fonction de locomotive dans le centre-ville. 3^{ème} marché du département, il rayonne par son offre alimentaire diversifiée et son dimensionnement : plus de 64 étals dont 51 alimentaires et 13 non-alimentaires.

La zone d'activité commerciale (ZACOM) située en périphérie au niveau de la commune d'Azay-Le-Brûlé, vient compléter l'offre de commerces du secteur. Toutefois, cette zone étant située à proximité du centre-ville, et présentant certaines fonctions de centralité (restaurants, boulangerie, etc...), son offre entre en concurrence avec les commerces présents dans le cœur de ville.

Répartition des locaux commerciaux sur le Saint-Maixentais



Source : étude stratégique économique et commerciale, intencité, 2022.

La ville bénéficie de flux quotidiens générant un potentiel de consommation sur le territoire : 70% de flux Saint-Maixent-l'Ecole vers Niort et entre 16% et 11% de flux des communes de Nanteuil, Niort, Exireuil et La Crèche vers Saint-Maixent-l'Ecole. Elle bénéficie aussi d'une zone de chalandise étendue composée de 16 000 actifs et 3 000 militaires.

... qui n'arrive pas à faire destination...

Malgré ces différents atouts, la ville pâtit d'une composition commerciale déséquilibrée et d'une importante vacance en centre-ville (86% de locaux vacants soit 54 locaux) qui limite son attractivité.

En effet, l'offre alimentaire est nettement inférieure aux moyennes observées dans les villes comparables (5% de l'offre contre 9 à 14% de l'offre dans d'autres villes) et l'offre de restaurant, cafés ou hôtels est, elle aussi, inférieure aux moyennes de villes comparables.

Les locaux vacants représentent 28% des locaux commerciaux soit 63 locaux vacants. Cette vacance se situe, pour l'essentiel, au sein du cœur de ville qui concentre 86% des locaux vacants (soit 54 locaux commerciaux). Elle se concentre dans les rues Chalon et Taupineau qui sont les axes marchands historiques du centre-ville. Cette vacance est visuellement perceptible, entraînant des impacts sur l'image globale de ce secteur et sur l'attractivité du centre.

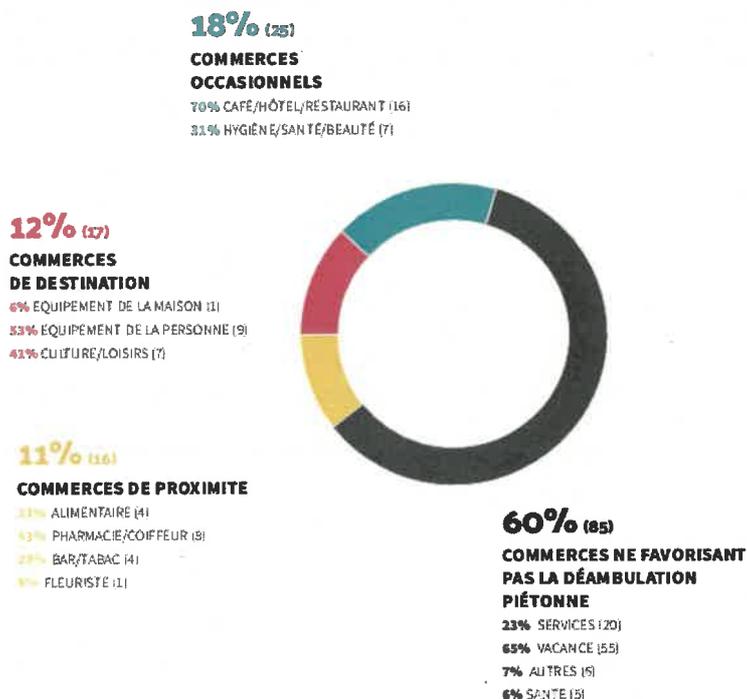
Les locaux vacants du centre-ville



Source : étude stratégique de développement économique, commercial et artisanal, Intencité, 2022.

En terme d'usage, le centre-ville se caractérise par 11% d'offre de proximité (majoritairement des pharmacies et coiffeurs), 18% d'offre occasionnelle (cafés/ hôtels/ restaurants), 12% d'offre de destination représentée par l'équipement de la personne et environ 60% de l'offre qui ne favorise pas la déambulation (services, vacant, santé).

Répartition des commerces selon l'usage



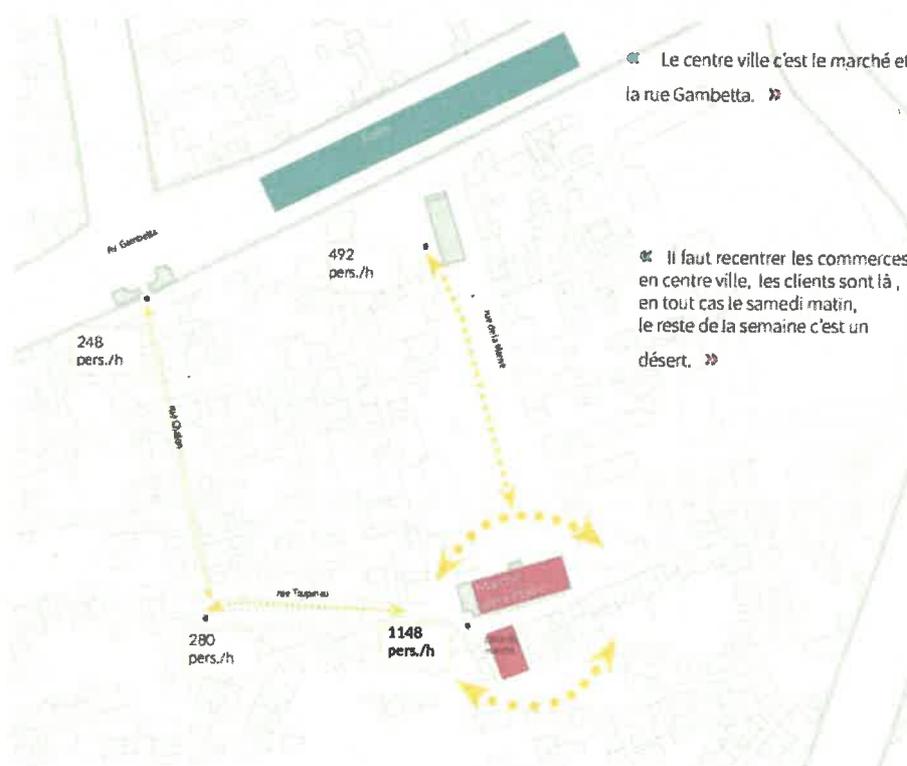
Source : étude stratégique de développement économique, commercial et artisanal, Intencité, 2022.

Le retour des consommateurs souligne cette attractivité en défaut : 68% des consommateurs et 69% des commerçants ont une image négative du centre-ville et les résultats de l'enquête montre une fréquentation majoritairement occasionnelle (58% des répondants vont en centre-ville d'une fois par semaine à une fois par mois).

...Mais sous l'influence d'évolutions positives.

Les projets urbains menés depuis 2016 dans le cadre de la convention AMI centre-bourg ont modifié la structure de l'hyper centre en requalifiant des espaces stratégiques tels que la place du Marché, la place du Centenaire ou encore l'extension des Halles. Ces projets ont eu pour conséquence une modification de la pratique du centre-ville par les usagers et de leurs parcours. Alors que par le passé, l'itinéraire commerçant était orienté vers les rues Chalon et Taupineau sur lesquelles était concentré le parcours marchand, il se partage davantage entre l'avenue Gambetta et la Place du Marché via le mail Marie GRANET.

Modification de la pratique du centre-ville



Source : étude stratégique de développement économique, commercial et artisanal, Intencité, 2022.

Sur les dernières années, de nouvelles installations commerçantes ont confortées le périmètre actif du centre-ville avec des activités locomotives telles que des offres de restauration, un bar, un atelier de créateurs, une librairie, etc.

Une autre tendance positive est liée à l'augmentation de la part des jeunes dans la population Saint-Maixentaise, notamment la tranche des 15-29 ans. Les répondants à l'enquête commerciale faisant partie de cette tranche d'âge ont révélé des aspirations de consommation tournées vers les loisirs et un centre-ville plus animé (vie nocturne plus animée, plus d'animation culturelle, une plus grande diversité de commerces). Ils ont notamment fait ressortir le manque de commerces liés à la culture et loisirs, l'alimentaire spécialisé et les commerces ambulants.

Les nouvelles installations commerciales en centre-ville



Source : étude stratégique de développement économique, commercial et artisanal, Intencité, 2022

Conclusion :

Les pistes de développement pour la suite sont de soutenir la dynamique d'animation déjà à l'œuvre pour créer du passage dans le centre-ville. La ville bénéficie d'une dynamique commerciale (marché hebdomadaire, la foire expo ou encore le marché de Noël), un agenda d'animations culturelles varié (RIFE, programmation Agapit) et un vivier d'associations (72 associations).

Par ailleurs, d'autres potentiels pourraient être activés comme la valorisation du patrimoine ou encore la capitalisation sur les espaces offrant un potentiel de développement (Quartier Marchand, Friche Leclerc, la place Denfert-Rochereau).

Une ville partagée entre les contraintes héritées de l'histoire et les atouts paysagers porteurs d'avenir

Une trame urbaine liée à l'histoire

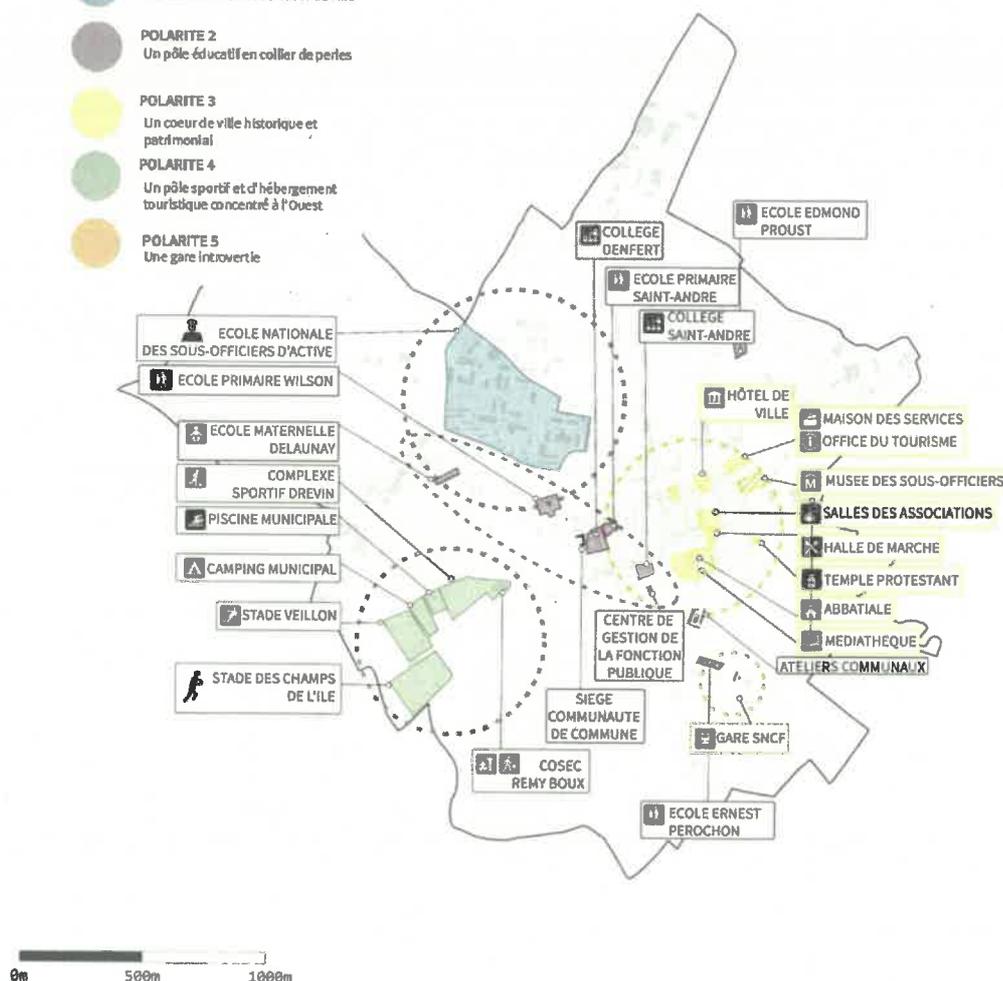
La structure urbaine de la ville est liée à son histoire avec une construction du cœur de ville autour de l'Abbaye et proche de la rivière. Le bâti du cœur de ville montre par sa densité et sa structure, l'influence majeure des murs d'enceinte de la ville. Leur démolition au cours du 19^{ème} siècle, ainsi que la construction de la ligne ferroviaire a permis à la ville de s'étendre au nord et au sud. Par la suite, l'aménagement de la place Denfert-Rochereau et le développement de la RD611 témoignent du développement de l'automobile.

Le tissu urbain de la ville est aujourd'hui marqué par des plaques monofonctionnelles, issue des vagues de développement (cœur de ville, faubourgs, tissu pavillonnaire, habitat collectif, ENSOA). Ces plaques ne communiquent pas toujours entre elles ce qui accentue les effets de rupture au sein de la commune. La répartition des équipements est faite par typologie ce qui induit une spécialisation territoriale.

La répartition des équipements sur la commune

Légende:

-  POLARITE 1
Une ENSOA à l'écart du coeur de ville
-  POLARITE 2
Un pôle éducatif en collier de perles
-  POLARITE 3
Un coeur de ville historique et patrimonial
-  POLARITE 4
Un pôle sportif et d'hébergement touristique concentré à l'Ouest
-  POLARITE 5
Une gare introvertie



Source : diagnostic urbain, Citadia, 2022.

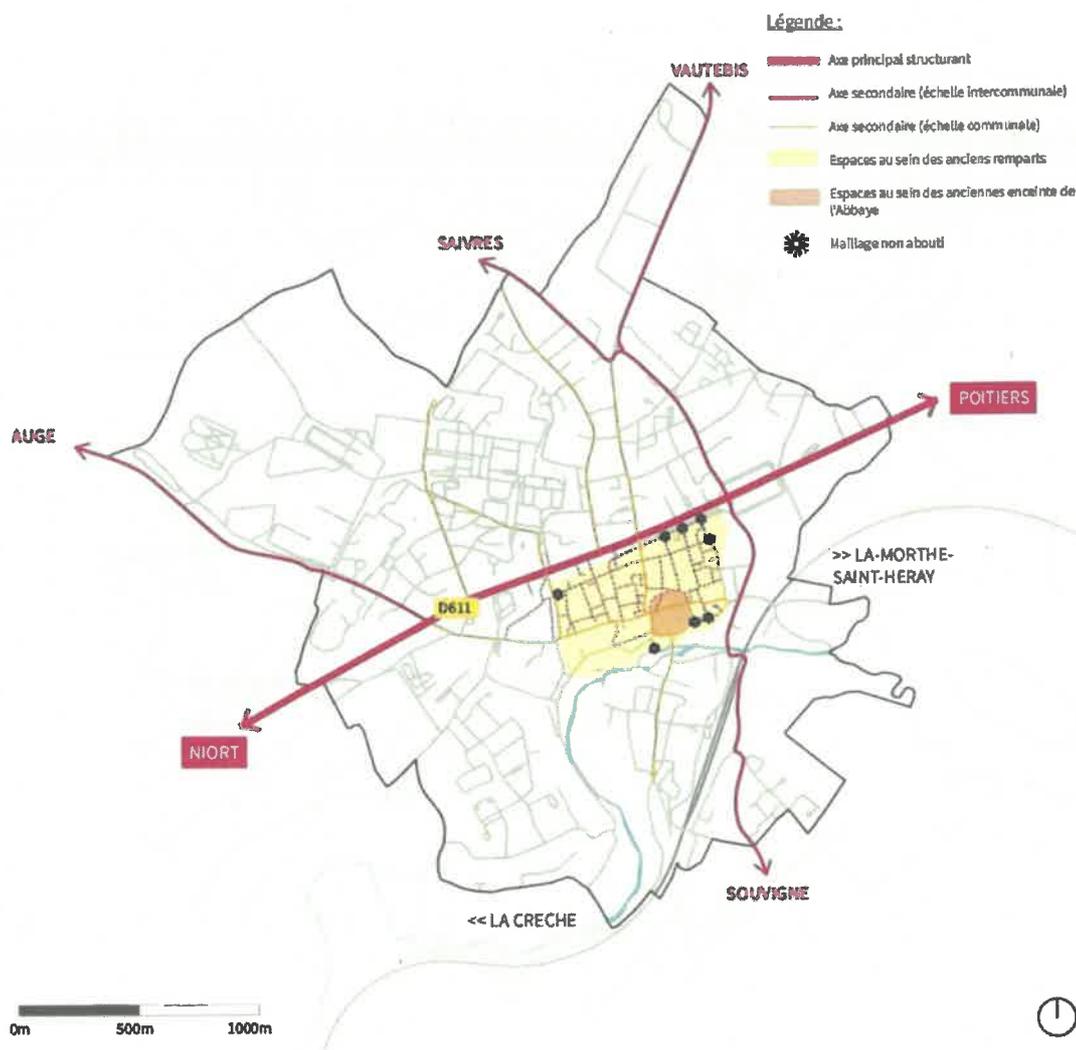
Par ailleurs, le maillage viaire engendre un double jeu d'irrigation et de segmentation. La RD611 présente plusieurs enjeux en termes de circulation :

- Elle permet de générer un flux propice au développement de la commune mais son potentiel est peu exploité.
- Ses carrefours présentent des dysfonctionnements et semblent dangereux.
- Son aspect linéaire lui confère un rôle de couloir et ne donne aucune visibilité au centre-ville. Elle est aussi source de nuisances liées au fort trafic et au passage des véhicules lourds. Ce trafic provoque notamment des itinéraires d'évitement à travers les rues du centre-ville, qui ne sont pas adaptées pour recevoir une telle fréquentation.

Pour sa part, le centre-ville concentre les activités administratives, servicielles, patrimoniales, culturelles et marchandes. Il concentre notamment un patrimoine d'importance (édifices religieux, patrimoine bâti, vallée, ...) qui est peu mis en valeur et en lien.

En cœur de ville, la circulation est souvent difficile et le partage de la voirie se fait principalement au détriment des modes actifs. Cela engendre un sentiment d'insécurité pour les piétons. Par ailleurs, l'offre de stationnement y est importante mais peut être congestionnée par secteurs (855 places hors Denfert- Rochereau dont 21 PMR). Le taux d'occupation global du parc de stationnement est de 69% en journée et de 56% en soirée. Les espaces les plus sollicités se situent autour de l'Abbaye, le marché et la mairie, puis du collège à l'Ouest du centre-ville.

Un maillage viaire hérité qui engendre un double jeu : irrigation et segmentation



Source : diagnostic urbain, citadia, 2022

La desserte en transports en commun est à double échelle avec une desserte locale permise par le bus urbain « le fil » et une desserte plus globale avec la gare TGV qui positionne Saint-Maixent-l'École à 2h30 de Paris, 40 min de Niort et 50 min de Poitiers. A contrario, la desserte en transport à l'échelle départementale et régionale reste insuffisante et mériterait d'être renforcée :

- Cars régionaux :

- Niort/ Saint-Maixent-l'École : seulement un bus le matin qui part de St-Maixent-l'École en direction de Niort mais s'arrête à la Crèche, d'où il faut prendre une correspondance. Seulement un bus le soir dans cette direction. Dans le sens inverse, il n'y a aucun bus le matin qui dessert Saint-Maixent-l'École et seulement trois bus en fin de journée.
- Parthenay/ Saint-Maixent-l'École : 3 trajets aller et retour en moyenne par jour

Un écrin paysager porteur d'avenir à valoriser

Saint-Maixent-l'École repose sur un socle naturel important : la vallée de la Sèvre. Elle s'étend sur une bande large d'Est en Ouest à travers la ville et représente une continuité biologique majeure. Composée de milieux variés (canaux, ripisylve, parcs urbains, espaces cultivés...), elle représente le poumon vert de la ville et, est la clé de voute du développement communal en termes de cadre de vie, de patrimoine, de lutte contre les îlots de chaleur, etc. Ce socle naturel est complété en centre-ville par des cœurs de parcelles cultivés et plantés mais peu visibles, et des alignements d'arbres structurants le long de la départementale et de la place Denfert Rochereau. Pourtant le cœur de ville reste dense, marqué par des espaces publics peu végétalisés.

Ces différentes composantes de nature en ville constituent des points d'ancrage sur lesquels appuyer le réseau écologique. De nombreux espaces, aujourd'hui valorisés, pourraient être végétalisés de manière à améliorer la qualité écologique du secteur et permettre la diffusion de ces trames vertes au sein des espaces publics.

La continuité paysagère, hydraulique et de biodiversité au cœur du système urbain et paysager de la ville



Source : diagnostic urbain, Citadia, 2022.

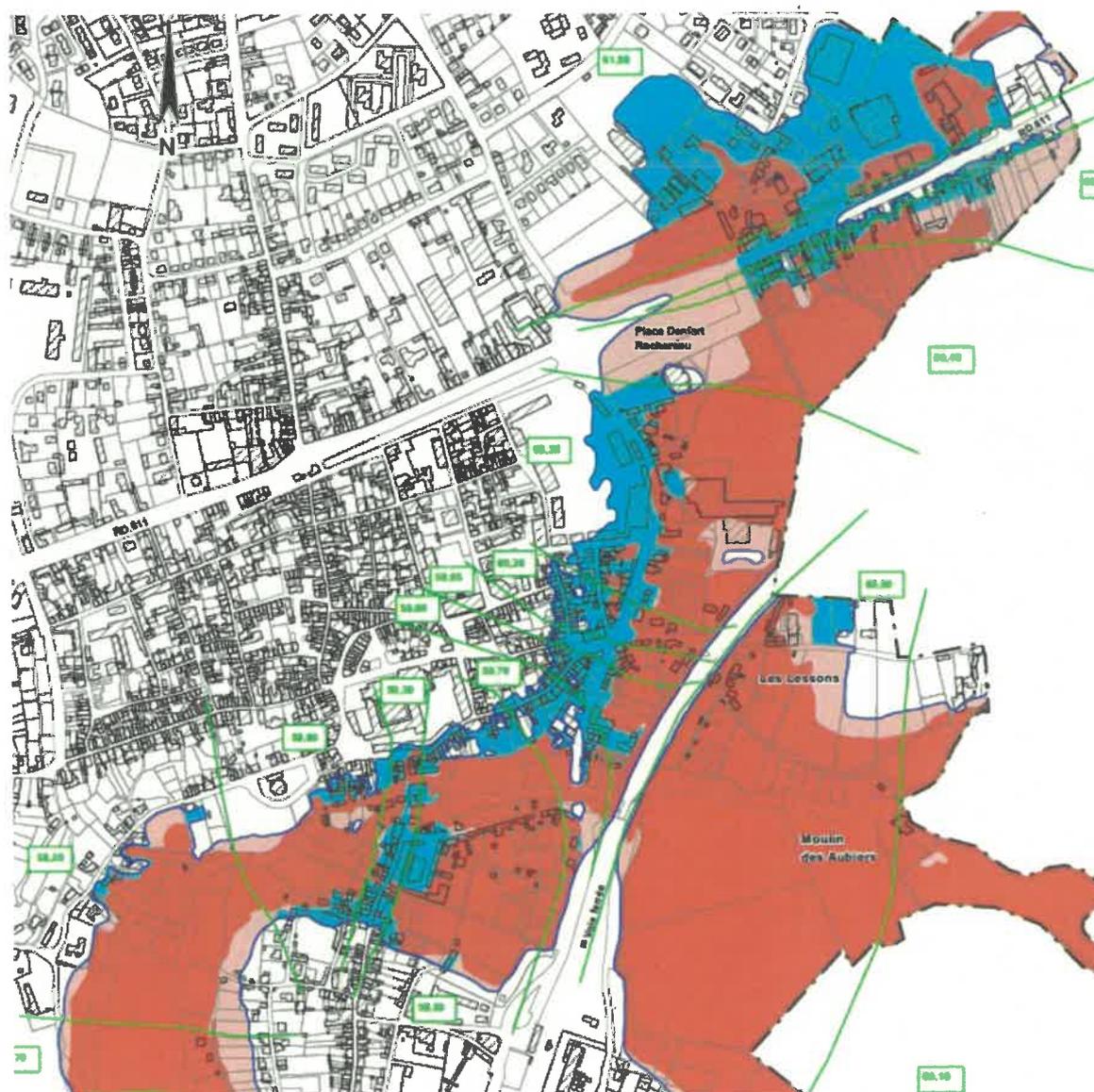
Bien que la Sèvre soit le cœur écologique de la ville, elle représente aussi un frein par ses crues auxquelles une partie de la ville est soumise. Ces crues sont accentuées par le phénomène de ruissellement des eaux de pluie à travers la ville, qui vient inonder la place Denfert, point bas de la ville, puis se déverse ensuite dans la rivière.

Ainsi, le risque inondation, perçu comme un frein au développement urbain de la ville, constitue aussi une opportunité de reconsidérer ces espaces et de développer la trame verte et bleue.

Pour cela, un travail sur l'ensemble des éléments du réseau pourrait être réalisé : la protection des biens et des personnes, la mise en valeur d'un patrimoine bâti et le développement des respirations végétales.

Pour donner de la visibilité au réseau naturel de la ville, les itinéraires de promenades sont à valoriser, notamment les « peux » et les venelles qui amènent vers des panoramas et des points de vues sur les grands paysages.

Les zones inondables à Saint-Maixent-l'École



LÉGENDE

- Limite de la zone inondable pour la crue de référence
- Limite d'application de la cote de référence
- 40.00 Cote de référence en m NGF
- Zone rouge foncé
- Zone rouge clair
- Zone bleue

Source : Plan de prévention des risques inondation de la vallée de la Sèvre Niortaise amont-janvier 2017.

Conclusion :

La ville doit aujourd'hui faire face à certains enjeux en termes de fonctionnement : une avenue principale qui polarise les flux et fait de la ville un espace traversant ; un cœur de ville peu attractif du fait du manque de signalétique et de sa faible mise en valeur, ce à quoi s'ajoute des circulations piétonnes contraintes.

Cependant, Saint-Maixent-l'École peut s'appuyer sur différents atouts : une ville du quart d'heure qui dispose d'une richesse patrimoniale et de nombreux équipements. Une ville installée dans un écrin naturel qui est un socle pour son cadre de vie et sa végétalisation.

Enfin, les projets récents offrent des espaces publics qualitatifs et la piétonnisation du centre-ville en cours favorise de plus en plus les mobilités douces.

2.2. les actions engagées

Le travail de revitalisation à Saint-Maixent-l'École ne part pas d'une feuille blanche. Des projets structurants ont vu le jour dans le cadre de l'opération de revitalisation AMI centre-bourg. Aussi, plusieurs actions ont été engagées depuis l'adhésion au programme Petites Villes de demain, à savoir :

Lutte contre le mal logement et la précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de bilan-évaluation de l'OPAH RU actuelle et étude pré-opérationnelle pour une troisième OPAH RU lancée le 4 mai 2022 • Création d'un groupe de travail préalable à la mise en œuvre du permis de louer • Prolongation de l'OPAH-RU en cours d'une année • Taxe sur les logements vacants
Adaptation au dérèglement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un verger communal en bord de Sèvre • Aménagement du parc H. Guyonnet • Création d'un cheminement en platelage entre le parc Chaigneau et le Moulin du temps pour rendre accessible les îlots de fraîcheur. • Lancement de l'étude et des ateliers de concertation pour l'aménagement d'une cour d'école « oasis » • Lancement des ateliers pour la création de jardins partagés dans le quartier des Chasseignes avec le CPIE • Travaux d'isolation des bâtiments publics • Travaux de modernisation de l'éclairage public lancés sur 5 ans • Végétalisation des cimetières • Mise en œuvre des orientations de l'AMEC
Développement de l'attractivité touristique	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des travaux de mise en sécurité de l'ancien Nagadalena • Engagement des travaux de restauration de l'Abbatial sur 5 ans • Groupe de travail pour la création de panneaux et de parcours touristiques pour la valorisation du patrimoine.
Maintenir un bon niveau de service	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de l'hôtel Balizy. La fin des travaux est prévue pour 1^{er} semestre 2023 pour accueillir des associations culturelles • Un accompagnement en cours pour la reprogrammation de l'Abbaye dans le cadre d'une démarche d'urbanisme transitoire • Etude et accompagnement AMO en cours pour la création d'une maison de santé • Application intramuros mise en service au 1^{er} semestre 2022 • Réhabilitation des ateliers municipaux
Développement de la démocratie participative et de la participation des citoyens à la vie de la cité et au projet de revitalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Des échanges menés avec la population au sein des différentes études • Des commissions extra-municipales réunies régulièrement. • 3 à 4 réunions des conseils de quartier au cours des années 2021 et 2022 • Des balades urbaines organisées pour expliquer les projets en cours • Des ateliers de concertation préalables à la mise en œuvre d'aménagements publics • Intégrer l'ENSOA à la vie de la Cité
Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un diagnostic post-covid au second semestre 2021 • Une étude stratégique de développement économique, commercial et artisanal menée sur l'année 2022 • La mise en œuvre de l'Opération Collective de Modernisation (OCM) pour la modernisation et le développement des activités économiques. • La révision du PLUi engagée pour la modification des zones de diversité commerciale.

Article 3 : les orientations stratégiques

3.1 présentation des orientations

Afin de répondre aux enjeux révélés par le diagnostic, la stratégie de revitalisation permet de mettre en œuvre une intervention transversale qui assure la continuité de la démarche de revitalisation entamée depuis 2016. La stratégie présentée ci-après s'articule autour des 6 thématiques suivantes :

1. Mettre en scène le cœur de ville par la création de parcours pour raconter son histoire et valoriser son patrimoine

L'idée est, d'une part, de mieux signaler les différents lieux, équipements et services afin de permettre aux citoyens de mieux se repérer dans la ville au quotidien. D'autre part, des parcours à vocation plus touristiques permettront de valoriser le patrimoine et l'histoire. L'histoire militaire tenant une part majeure dans l'histoire de la ville, un travail en partenariat avec l'ENSOA et le musée pourrait être engagé en ce sens.

2. Atténuer les effets du dérèglement climatique

La ville subit de plus en plus les aléas climatiques tels que les vagues de forte chaleur l'été, accentuées par la minéralité de la ville, ou encore les inondations, lors des crues de la Sèvre, en partie liées au phénomène de ruissellement dans la ville. La végétalisation de la ville permettrait d'atténuer les effets de ces aléas et, est une opportunité pour développer l'agriculture urbaine dans une ville où les espaces agricoles n'existent plus. Cela passe aussi par une adaptation des bâtiments publics en termes de performance énergétique.

3. Améliorer l'appropriation du cœur de ville en modes actifs

Des travaux d'aménagement de la voirie sur les axes principaux de la ville sont à engager pour aller vers une circulation plus apaisée et, en centre-ville, un partage de la chaussée qui ne soit pas au détriment des mobilités douces.

4. Animer et réactiver le cœur de ville

L'objectif ici est de redonner vie aux différents espaces emblématiques de la ville par la reconquête commerciale, l'animation des espaces publics dans les rues commerçantes en déprise, mais aussi, par l'aide l'implantation de nouvelles activités dans les lieux emblématiques. A cela, est associé l'élaboration d'un projet sur la friche de l'ancien Leclerc, dernière réserve foncière située aux abords du cœur historique, afin qu'à terme, cet espace puisse prendre place dans le fonctionnement de la ville, en jouant un rôle de lien et de complémentarité avec le cœur historique.

5. Intensifier le lien ville-nature pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie

La vallée de la Sèvre traverse la ville. Elle en est le poumon vert et un lieu privilégié de promenade et de récréation même si peu valorisée pendant une longue période. L'idée est d'accompagner sa valorisation par l'amélioration de son accessibilité et de sa visibilité, ainsi que de renforcer son rôle par la création de respirations végétales à travers la ville.

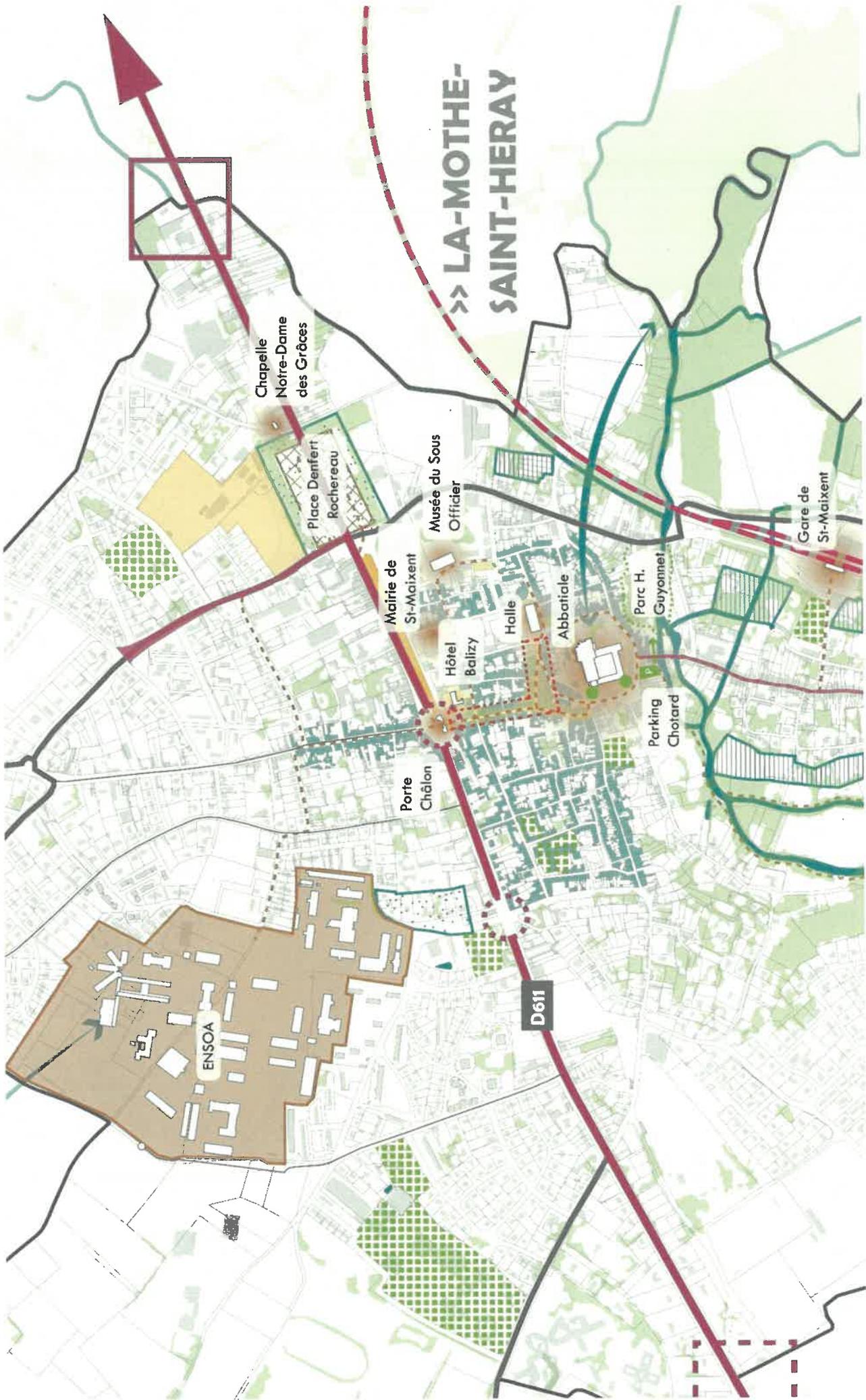
6. Habiter un centre-ville rénové

Afin de lutter contre la vacance des immeubles du centre-ville et contre le mal-logement, les collectivités s'engagent dans la mise en œuvre de différents outils en partenariat avec l'ANAH. Le but est d'aider les propriétaires à améliorer la qualité des logements par la réalisation de travaux, mais aussi de mettre en œuvre des outils coercitifs pour lutter contre la location de logements non-conformes ou dégradés (permis de louer, pouvoirs de police) et contre la vacance et la dégradation des bâtiments (Opération de restauration immobilière, bien sans maître etc).

La cartographie des orientations stratégiques et des actions est présentée en annexe 2.

3.2 Schéma de synthèse

Le schéma suivant fait la synthèse transversale des stratégies développées pour chaque thématique. Celles-ci sont précisées par des éléments cartographiques en annexe 2.



>> LA-MOTHE-SAIN-T-HERAY

Légende :

THEMATIQUE 1 : Mettre en scène le cœur de ville par la création de parcours pour raconter son histoire et valoriser son patrimoine

 Valoriser le patrimoine historique de la commune

 Structurer des itinéraires de découverte touristique/thématique

 Intégrer et révéler l'ENSOA au sein de la ville : patrimoine militaire témoin de l'histoire communale de la ville de Saint-Maixent-l'École

 Réaménager la place Denfert Rochereau : diminution de la place de la voiture, piétonnisation, végétalisation, ...

THEMATIQUE 2 : Atténuer les effets du dérèglement climatique

 Développer une agriculture urbaine de proximité : maintien de parcelles dédiées à cette pratique, développement de systèmes de haies, ...

 Accompagner la rénovation thermique et la performance énergétique des bâtiments : isolation, changement du système de chauffage, ...

 Intégrer un gestion des eaux pluviales sur ces secteurs de fort ruissellement

THEMATIQUE 3 : Améliorer les conditions d'appropriation du cœur de ville en modes actifs

 Requalifier l'entrée de ville (principales et secondaires) : végétalisation, aménagement de cheminements piétons dédiés, actualisation de la signalétique, gestion de la publicité, ...

 Développer les mobilités douces par l'aménagement de trottoirs généreux et confortables, l'intégration de pistes cyclables sécurisées

 Requalifier les carrefours de la D611

 Expérimenter un nouveau plan de circulation sur la rue du faubourg Charrault

 Améliorer le fonctionnement urbain le long de la D611

THEMATIQUE 4 : Redynamiser/animer/réactiver le cœur de ville

 Concentrer le linéaire commercial autour de la porte Châlon et de la Halle

 Réhabiliter les friches et les bâtiments vétustes pour accueillir des services de qualité

THEMATIQUE 5 : Intensifier le lien ville-nature pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie

 Végétaliser les cours d'école : désimperméabilisation des cours, nature en ville, diversification des usages, ...

 Créer un lien entre le parc Guyonnet et la rue du Faubourg Charrault : création de percées visuelles, liaisons piétonnes, continuité végétales, ...

 Réaménager les espaces verts en front de l'abbaye : revégétalisation, implantation de mobilier, mise en lumière, ...

 Réaménager le parking Chotaïd : envisager un espace public en lien avec les Berges de la Sèvre Niortaise ...

THEMATIQUE 6 : Habiter un centre-ville rénové

 Lutter contre la vacance et le mal-logement par l'activation des outils d'amélioration de l'habitat

Source : *diagnostic urbain, Citadialia, 2022.*

Article 4 : le plan d'action

4.1 plans d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité ou des acteurs territoriaux. Ce document est évolutif. Il est transmis à chaque évolution à l'ANCT à des fins de suivi. Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage de l'ORT.

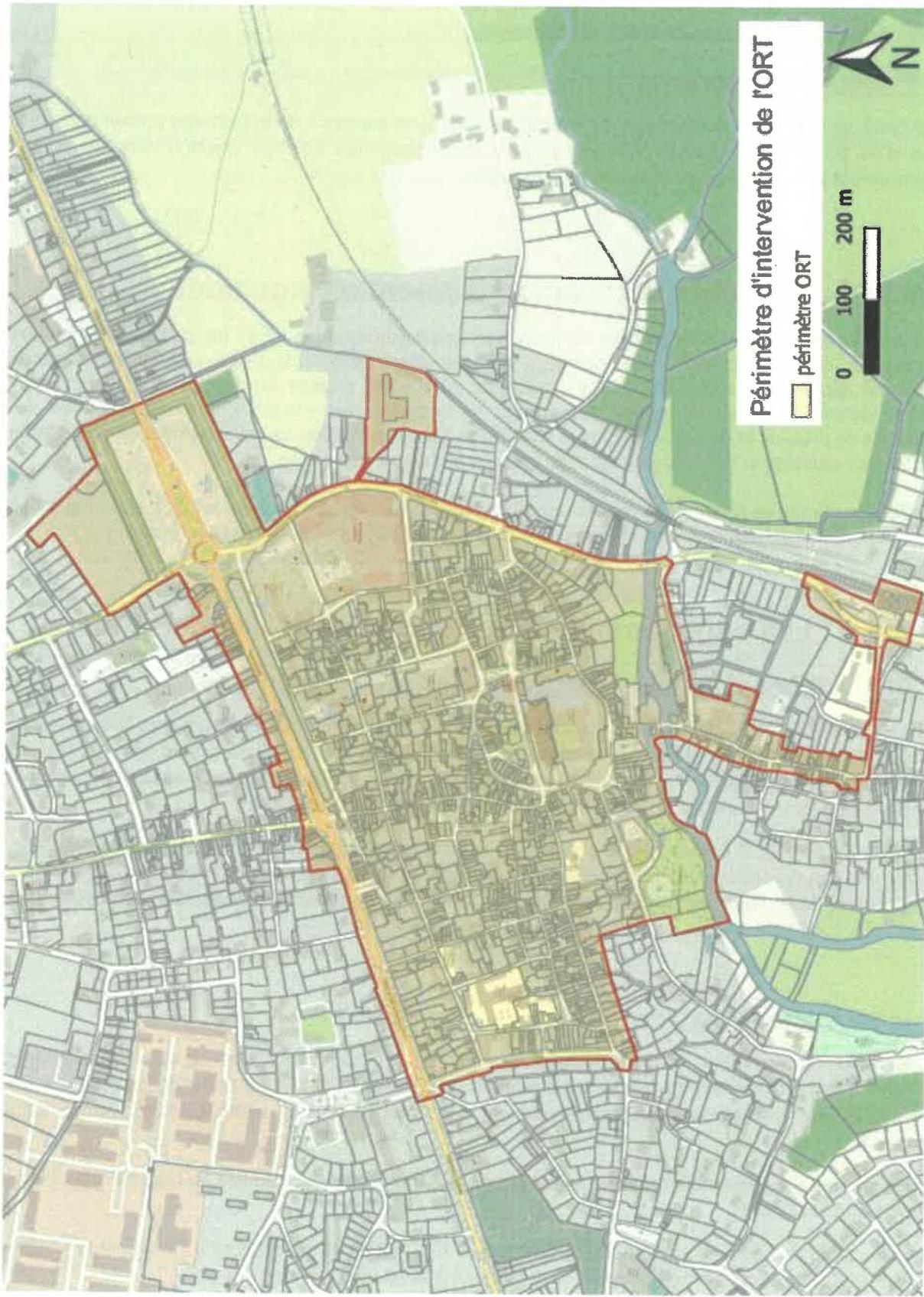
Actions	n° de fiche	Axes	Secteur d'intervention	Maître d'ouvrage	2023		2024		2025		2026		2027	
					S	S	S	S	S	S	S	S		
					1	2	1	2	1	2	1	2		
Stratégie sur l'immobilier commercial	1	4	ORT	CC. Haut Val de Sèvre										
Prospection d'activité et AAP ciblés	2	4	ORT	CC. Haut Val de Sèvre										
Développement d'offres éphémères, d'animation commerciales et culturelles	3	4	ORT	Saint-Maixent-l'Ecole										
Plan de jalonnement et de signalétique	4	1 et 4	Commune	Saint-Maixent-l'Ecole										
Amélioration de la qualité d'usage de la voirie	5	3 et 4	Commune	Saint-Maixent-l'Ecole										
Valorisation de la fonction loisir du centre-ville	6	4	ORT	Saint-Maixent-l'Ecole										
Dynamisation du marché	7	4	ORT	Saint-Maixent-l'Ecole										
Développement de la présence numérique et de la communication	8	4	Intercommunal	CC. Haut Val de Sèvre										
Accompagnement des commerçants aux transitions	9	4	Intercommunal	CC. Haut Val de Sèvre										
Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	10	6	Commune	Saint-Maixent-l'Ecole										
Permis de louer	11	6	Périmètre permis de louer	Saint-Maixent-l'Ecole										
Maison de santé	12	4	ORT	Saint-Maixent-l'Ecole										
Cours Oasis	13	5 et 2	Commune	Saint-Maixent-l'Ecole										
Ilot Taupineau -Vauclair	14	4 et 6	ORT	IAA										
Etude de programmation de l'Abbayé	15	4	ORT	Saint-Maixent-l'Ecole										
Restauration de l'Abbatiale	16	1 et 4	ORT	Saint-Maixent-l'Ecole										
Modernisation de l'éclairage public	17	2	Commune	Saint-Maixent-l'Ecole										
Etude d'adaptation au changement climatique	18	2	Commune	Saint-Maixent-l'Ecole										
Parcours de découverte touristique	19	1	ORT	Saint-Maixent-l'Ecole										
Aménagement rue des Granges	20	3	Commune	Saint-Maixent-l'Ecole										
Aire de camping-cars	21	5	ORT	Saint-Maixent-l'Ecole										

En vert phase étude et pré-opérationnelle du projet, en orange phase opérationnelle

La liste des actions et projets en maturation est en annexe 3

4.2 le périmètre d'ORT

Le périmètre d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire est délimité sur le centre-ville historique de Saint-Maixent-l'École. Il englobe le centre ancien, la place Denfert Rochereau, la friche Denfert, l'espace DICO, la rue du Faubourg Charrault et la gare.



4.3 les actions

Les actions prévues dans le cadre de la présente convention sont décrites dans les fiches actions figurant en annexe 3.

Les actions prêtes, validées en comité de pilotage de l'ORT, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

4.5 Projets en maturation

Les projets, de niveaux de maturation différents, sont listés en annexe 1 de la présente convention. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieurement à la signature de la présente convention.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 : Les engagements des signataires et des partenaires

6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.1 le territoire signataire

En signant cette convention, la Communauté de communes Haut Val de Sèvre et la ville de Saint-Maixent-l'École assument le rôle de centralité de la ville au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Elles s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

La Communauté de communes Haut Val de Sèvre et la Ville de Saint-Maixent-l'École s'engagent à mettre en œuvre les actions inscrites au programme dont elles sont respectivement les maîtres d'ouvrage.

La ville de Saint-Maixent-l'École s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La Communauté de communes Haut Val de Sèvre s'engage à désigner dans ses services un manager de commerce responsable des actions mise en œuvre dans le cadre de la stratégie de revitalisation commerciale. Il contribuera à l'animation et l'évaluation de ce programme au côté du chef de projet PVD.

Un cofinancement pourra être sollicité pour ces postes.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme et dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) porté par la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes, en particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4 Les partenaires

La Région Nouvelle-Aquitaine a adopté une politique et des mesures spécifiques en faveur de la revitalisation des centres bourgs et sera partenaire du projet global dans le cadre de ses dispositifs, de ses processus de contractualisation et de ses modes de soutien aux opérations (contrat de territoire – convention cadre revitalisation centre bourg – politiques sectorielles).

Le Département des Deux-Sèvres a mis en place depuis deux décennies une politique volontariste d'aménagement du territoire en faveur des collectivités infra-départementales visant à développer l'attractivité du département et améliorer le cadre de vie des Deux-Sévriens. Il se positionne de ce fait comme un interlocuteur majeur du développement territorial.

En décembre 2021, le Département a revisité sa politique d'appui au développement local "Territoires en action". Ce dispositif permet d'intégrer les partenariats au titre du présent programme "Petites villes de demain ».

Parallèlement, son agence technique départementale ID79 peut être sollicitée par les collectivités, en fonction de leurs besoins, au profit des projets de restructuration de leurs centre-bourgs/centres-villes et tout autre sujet nécessitant une ingénierie.

6.5 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la définition du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Pour ce faire, la ville de Saint-Maixent-l'École s'engage à utiliser les instances et outils de dialogues existants sur le territoire à savoir les conseils de quartiers, les commissions extra-municipales.

De plus, les habitants et acteurs locaux seront associés aux actions de la façon qui sera définie pour chaque action.

6.6 Plan de financement prévisionnel

La maquette financière sera mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction du programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

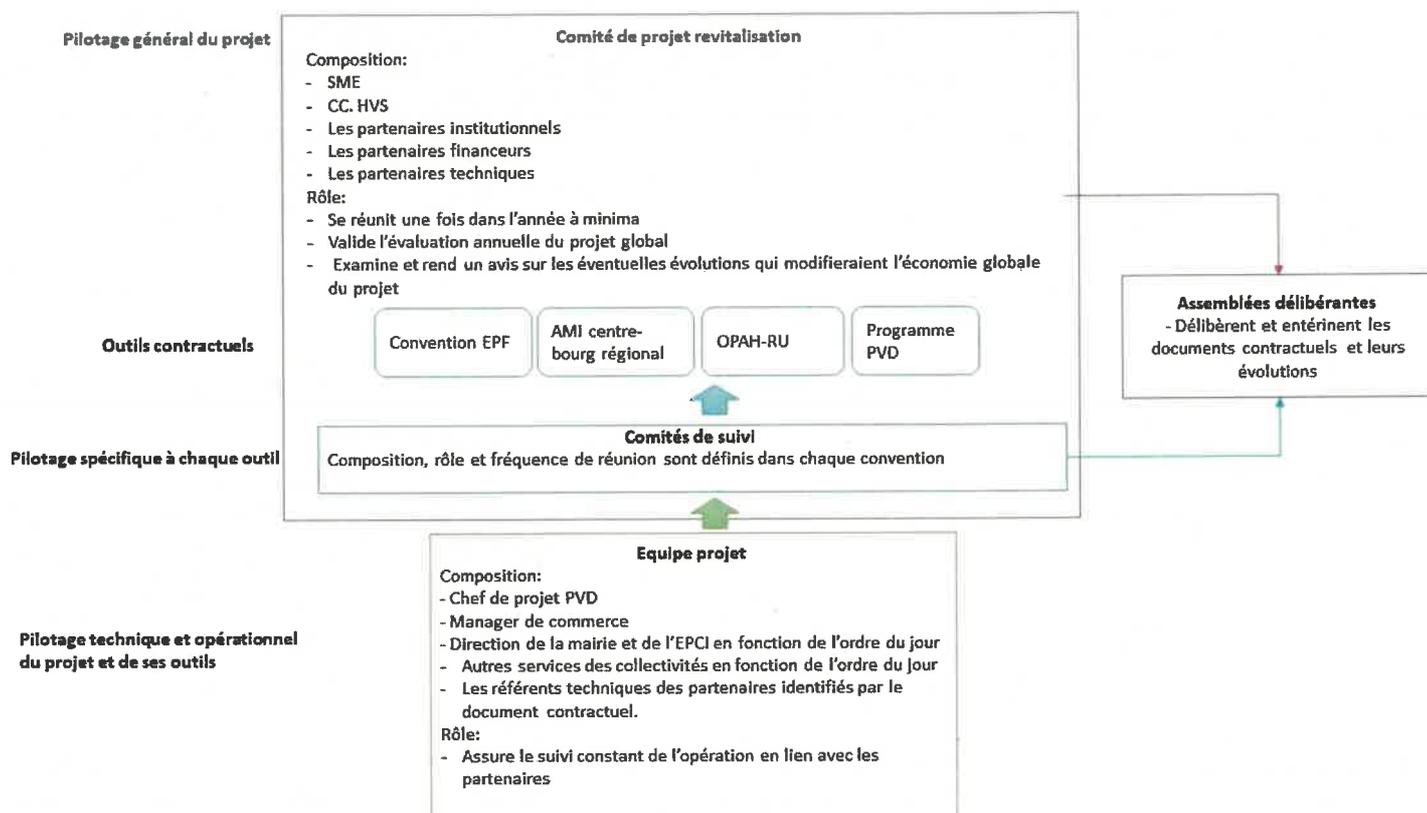
Article 7 : Pilotage, animation et évaluation de l'opération

7.1 Gouvernance et animation

La gouvernance de l'ORT est assurée par la ville de Saint-Maixent-l'École et la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, en partenariat avec l'Etat et ses établissements publics et les partenaires associés de l'Opération.

Pour assurer le suivi du projet décrit dans la présente convention, les collectivités s'engagent à réunir un comité de suivi de l'ORT et à désigner une équipe projet.

Ces instances prendront part à l'organisation générale du pilotage du projet de revitalisation de territoire comme décrit dans le schéma ci-dessous :



7.2 instances de pilotage

Comité de pilotage de l'ORT

Le pilotage de l'opération est assuré au niveau local par un comité de pilotage de l'ORT composé des membres signataires de la convention, sous la présidence de la ville de Saint-Maixent-l'École.

Il se réunira de façon formelle a minima une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière,
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement et actualiser le plan de financement inscrit à l'article 6.5 de la présente convention.
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...)
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets.
- Etablit le tableau de suivi de l'exécution,
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations
- Propose les évolutions des fiches orientations,
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Les modifications de la présente convention qui impacteront l'économie générale du projet de revitalisation seront soumises après validation de ce comité de suivi au comité de projet revitalisation tel que décrit au paragraphe 7.1 de la présente convention

Equipe projet :

L'équipe projet assurera le suivi constant de l'opération. Elle se compose *a minima* du chef de projet PVD, du manager de commerce et du référent territorial au sein de la Direction Départementale des Territoires. Cette équipe se réunit autant que nécessaire.

Lorsque le projet le justifie, cette équipe peut être élargie à d'autres membres des parties signataires et partenaires des projets notamment pour la préparation des comités de pilotage ou lorsque la préparation, le suivi ou l'évaluation des actions le nécessite.

7.3 Suivi et évaluation du programme

L'ORT fera l'objet d'un bilan annuel en comité de pilotage d'ORT et d'une évaluation au terme des 5 années de la durée de la présente convention.

Un tableau de bord de suivi de l'opération sera établi et régulièrement renseigné. Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres documents de suivi peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national du programme national PVD.

Article 8 : utilisation des logos :

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif les autres Parties à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en annexes, pour la durée de la convention afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Chacune des Parties reconnaît :

- Qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause,
- Qu'elle ne soit pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites Villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « l'Etat s'engage pour l'avenir des territoires ».
- Les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financements propres à chaque Partie.
- Les logos de la Ville de Saint-Maixent-l'Ecole et de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre selon la maîtrise d'ouvrage des opérations.

Article 9 : Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

La présente convention entre en vigueur à sa date de signature et, est conclue pour une durée de cinq ans. Elle pourra être prolongée par accord des Parties par avenant.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre et de la ville de Saint-Maixent-l'Ecole. Elle est transmise pour information à la DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 10 : modification de la convention

La présente convention peut être révisée par avenant, après accord des parties.

La modification de la présente convention par avenant devra être validée en amont par le comité de pilotage de l'ORT et par délibération des collectivités signataires.

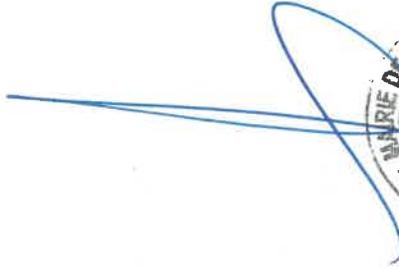
Le contenu de la présente convention pourra être modifié en fonction de la publication des décrets d'application encadrant la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs décrits dans la présente.

Article 11 : traitement des litiges

Les éventuels litiges dans l'application de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Signatures :

En trois exemplaires originaux, le 19 AVRIL 2023

<p>L'Etat représenté par la préfète du département des Deux-Sèvres, Emmanuelle DUBEE,</p>	<p>pour la Préfète et par délégation, Le Secrétaire Général de la préfecture</p> <p> Xavier MAROTEL</p>
<p>La Communauté de communes HAUT VAL DE SEVRE représentée par son président Daniel JOLLIT,</p>	<p> </p>
<p>La Commune de SAINT-MAIXENT-L'ECOLE représentée par son maire Stéphane BAUDRY,</p>	<p> </p>

Annexes :

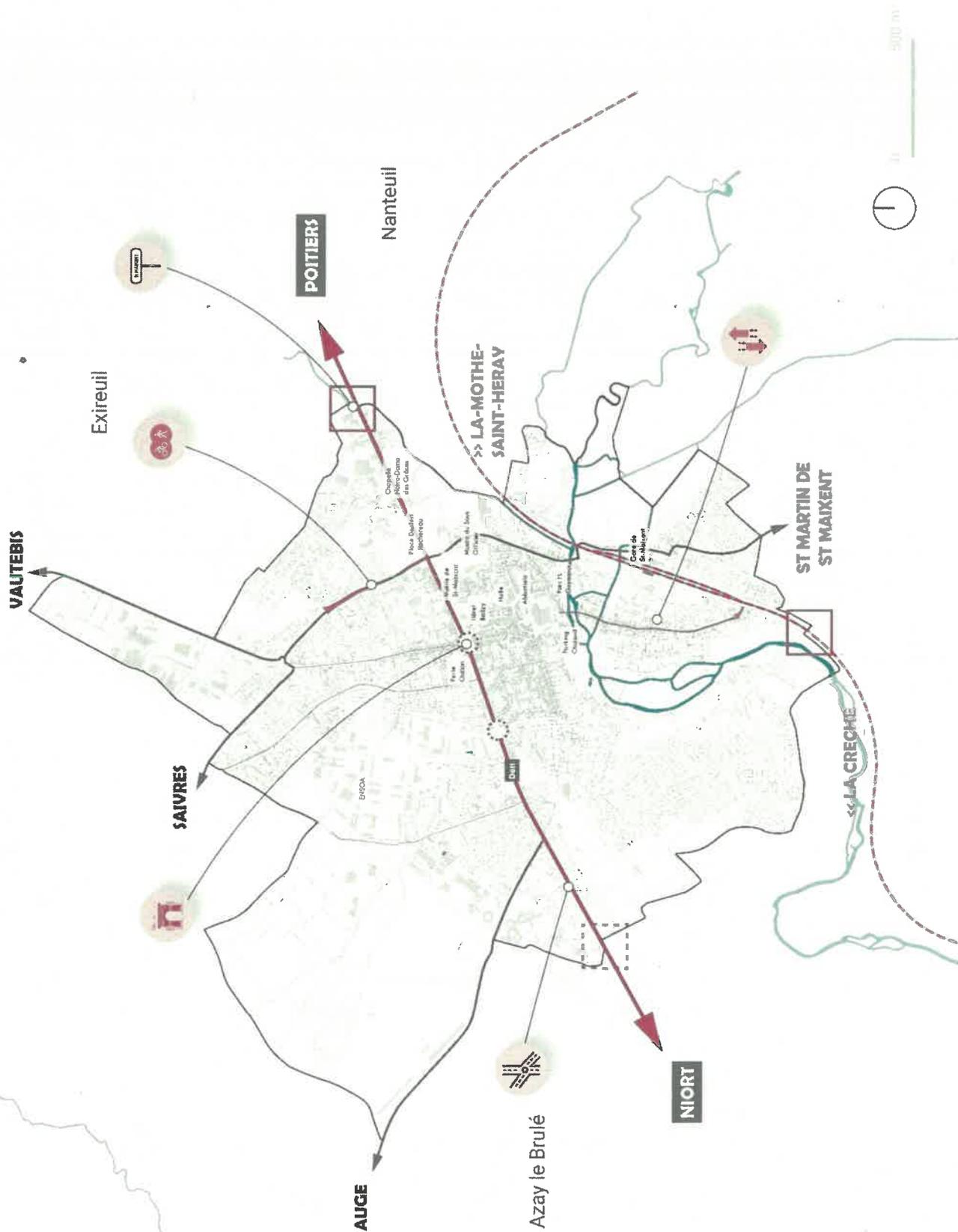
ANNEXE 1 : Liste des projets en maturation

ANNEXE 2 : Présentation cartographique de la Stratégie

ANNEXE 3 : Fiches actions

ANNEXE 4 : logos et communication

THEMATIQUE 3 : AMÉLIORER LES CONDITIONS D'APPROPRIATION DU COEUR DE VILLE EN MODES ACTIFS



Requalifier les entrées de ville



Développer les mobilités douces



Revoir le fonctionnement du secteur Porte Châlon



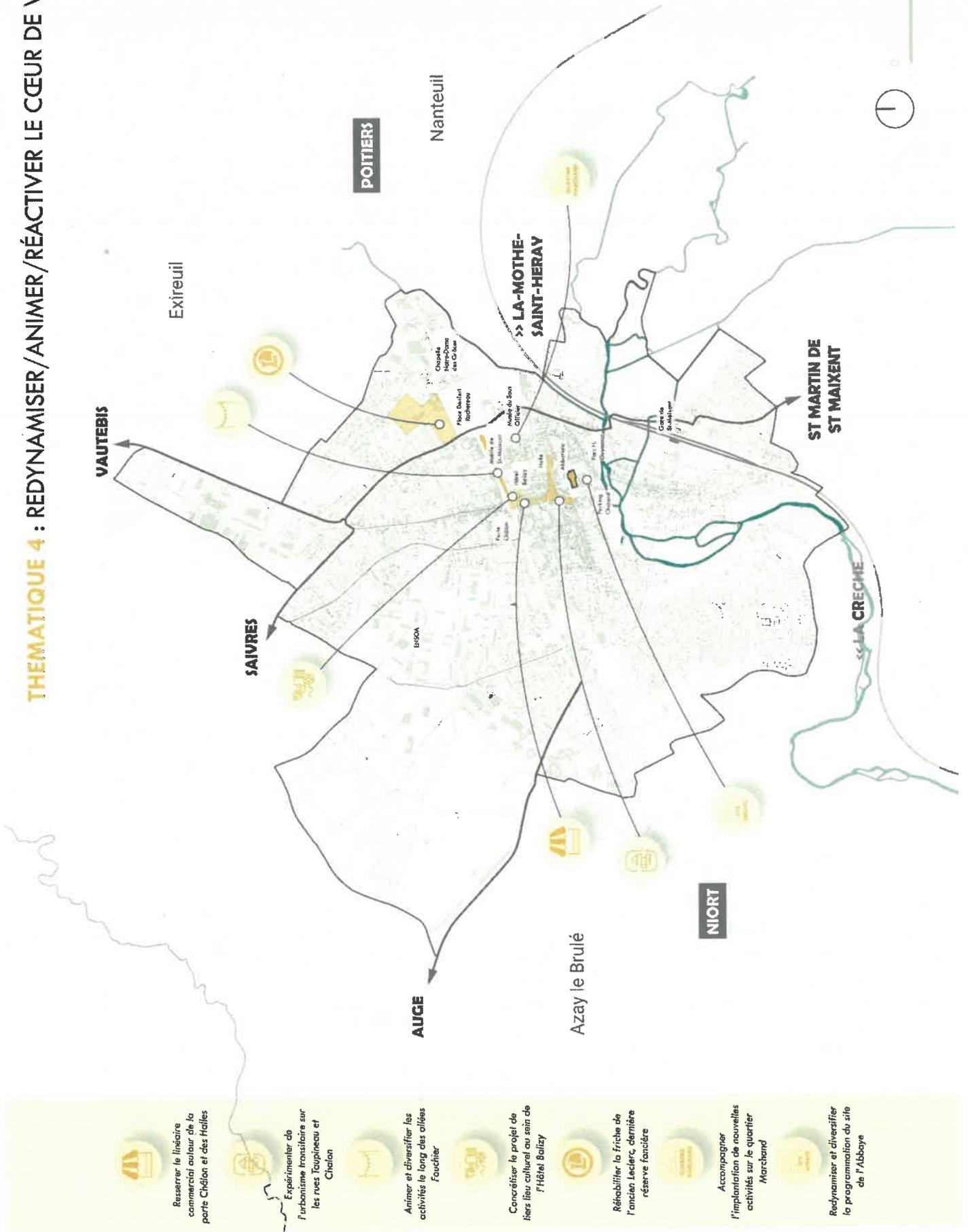
Expérimenter un nouveau plan de circulation sur la rue de Faubourg Charraut



Améliorer le fonctionnement urbain le long de la D611



THEMATIQUE 4 : REDYNAMISER/ANIMER/RÉACTIVER LE CŒUR DE VILLE



Resserer le linéaire commercial autour de la porte Chélon et des Halles



Expérimenter de l'urbanisme transitaire sur les rues Taurineau et Chalon



Animer et diversifier les activités le long des allées Fouchier



Concrétiser le projet de lieux lieu culturel au sein de l'Hôtel Balizy



Réhabiliter la friche de l'ancien Leclerc, dernière réserve foncière

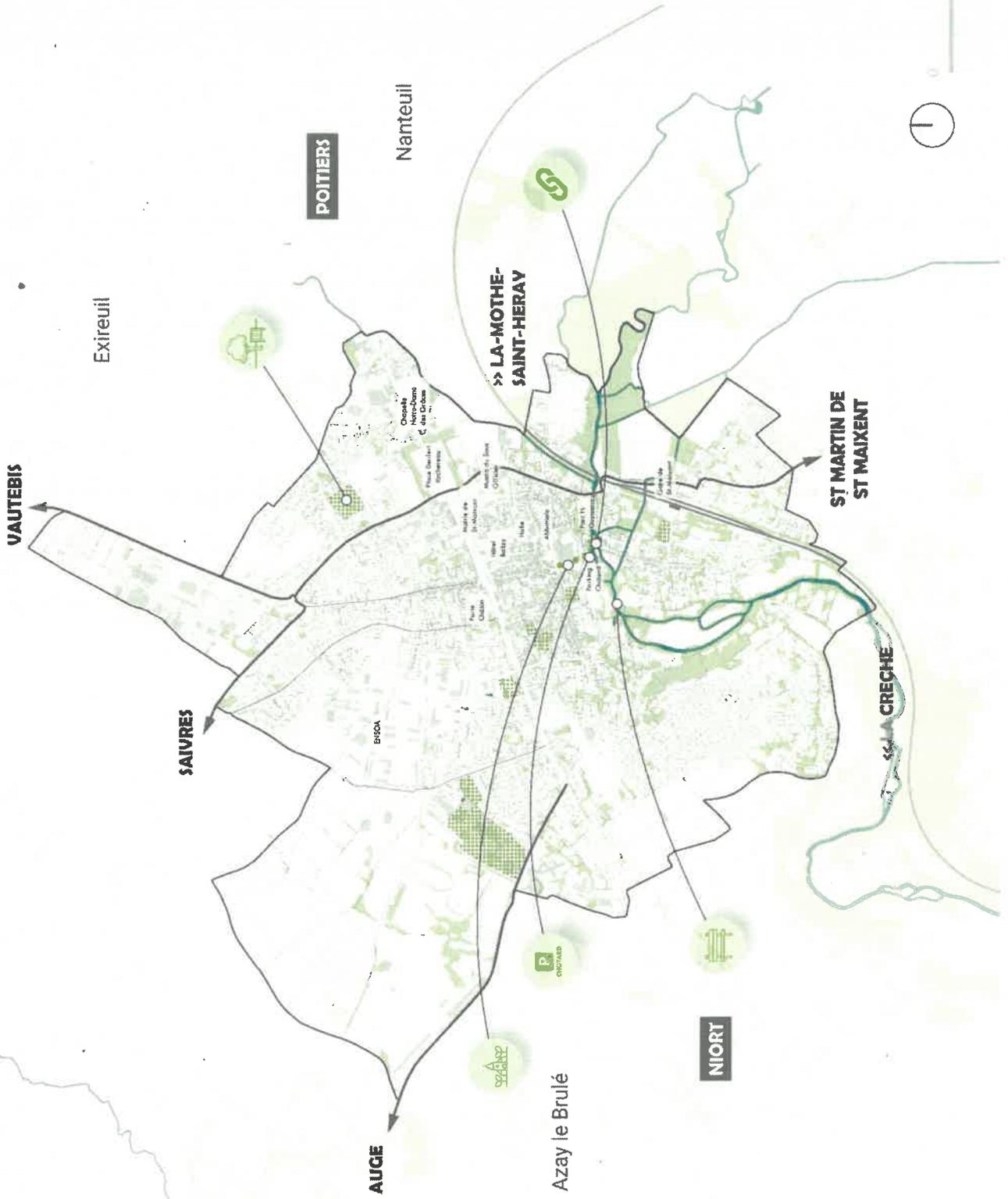


Accompagner l'implantation de nouvelles activités sur le quartier Marchand



Redynamiser et diversifier la programmation du site de l'Abbaye

THEMATIQUE 5 : INTENSIFIER LE LIEN VILLE-NATURE POUR CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE



ANNEXE 2 : Fiches actions

Saint-Maixent-l'École / Petites Villes de Demain – Fiche actions	
Orientation stratégique	Axe stratégique 4 – Redynamiser/animer/réactiver le cœur de ville
Nom de l'action	STRATEGIE SUR L'IMMOBILIER COMMERCIAL
Action n°	1
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Haut Val de Sèvre et ville de Saint-Maixent-l'École (co-pilote)
Description de l'action	<p>Favoriser la réimplantation d'activités commerciales et mettre en place des outils de connaissance et de suivi des locaux commerciaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des outils de veille formalisés et mise à jour de ceux existants : base de données formalisée pour le suivi des données relatives au foncier commercial et leur évolution, et fiches locaux dédiées sur les actifs à fort enjeu et suivi et rencontre des propriétaires de locaux cibles par la Communauté de Communes • Mise en place du droit de préemption urbain commerce dans l'objectif de suivre les mutations commerciales • Intervention sur l'état des locaux : acquisition ou déclenchement d'une location/sous location sur les murs des locaux à fort impact stratégique au sein des linéaires commerciaux afin de réaliser des travaux pour installer des porteurs de projet
Partenaires	Banque des Territoires, Etat, EPF, Région, propriétaires et bailleurs de locaux commerciaux
Dépenses prévisionnelles	Temps agent 2023 : 100 000€ HT 2024-2027 : à définir
Plan de financement prévisionnel	DETR Fonds vert/ fonds friche/ fonds de restructuration des locaux d'activité Région Leader (à questionner)
Calendrier	A partir de janvier 2023 : recensement des locaux et recueil des informations pour définir la programmation stratégique. 2023 - 2024 : acquisition d'un local commercial à fort impact stratégique, études et travaux pour appel à candidatures et location en 2024 – 2025.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Région : <ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'Attractivité Niortais et Haut Val de Sèvre • Convention cadre Revitalisation centre-bourg Région Nouvelle Aquitaine Programme FEDER / FSE + - 2021-2027
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du droit de préemption et suivi des mutations • Nombre de locaux inventoriés, nombre de locaux sortis de vacance au regard du nombre de locaux identifiés comme stratégiques et potentiellement disponibles
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter les linéaires commerciaux et maintenir une diversité de l'offre au sein du centre-ville • Favoriser l'implantation d'activités en centre-ville • Affirmer les fonctions de centralité de la ville centre du territoire intercommunal.

Saint-Maixent-l'École / Petites Villes de Demain – Fiche actions	
Orientation stratégique	Axe stratégique 4 – Redynamiser/animer/réactiver le cœur de ville
Nom de l'action	PROSPECTION ACTIVITES ET APPELS A PROJETS CIBLES
Action n°	2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Haut Val de Sèvre
Description de l'action	<p>Renforcer l'attractivité du centre-ville en complétant l'offre grâce à des appels à projet et des appels à candidatures sur des locaux ciblés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ciblage des locaux pouvant faire l'objet d'un appel à candidature • Identification des cibles potentielles pour les locaux concernés • Mise en place d'un document d'appel à projet rappelant le cadre de la démarche, les activités recherchées, conditions d'entrée et critères de sélection, atouts pour s'installer sur Saint-Maixent-l'École • Diffusion de l'appel à projet auprès des réseaux partenaires pour accroître le rayonnement de la recherche (Chambres consulaires, syndicats et organisations professionnelles) • Actions de prospection ciblées en fonction de l'activité : démarche auprès des associations de Saint-Maixent, pour les commerçants indépendants sur des salons
Partenaires	Ville de Saint-Maixent-l'École, Chambres consulaires, association des commerçants, organisation professionnelles et syndicats, Région
Dépenses prévisionnelles	Temps agent Communication/vitrophane : 2 250 €
Plan de financement prévisionnel	2023 : 2 250€
Calendrier	Suite au recueil d'informations sur les locaux commerciaux de la fiche action n°1, le ciblage des locaux pourra être effectué à partir de septembre 2023 pour la mise en place d'un document d'appel à projet en fin d'année 2023. Sélection d'un porteur de projet en 2024.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'Attractivité Niortais et Haut Val de Sèvre • Convention cadre Revitalisation centre-bourg Région Nouvelle Aquitaine <p>Programme FEDER / FSE + - 2021-2027</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et caractéristiques des locaux identifiés comme pertinents. • Conditions de location. • Nombre d'activités cibles potentielles. • Nombre de contacts suite à diffusion de l'appel à projet. • Nombre de locaux sortis de vacance.
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter l'offre du centre-ville • Générer de nouveaux flux par l'implantation de nouvelles activités

Saint-Maixent-l'École / Petites Villes de Demain – Fiche actions	
Orientation stratégique	Axe stratégique 4 – Redynamiser/animer/réactiver le cœur de ville
Action nom	DEVELOPPEMENT D'OFFRES EPHEMERES, D'ANIMATIONS COMMERCIALES ET CULTURELLES
Action n°	3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Maixent-l'École
Description de l'action	<p>Connecter des espaces du centre-ville en proposant une offre de restauration qui permettrait de générer des flux et d'attirer une population plus jeune notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'événements éphémères type festival de street food sur le temps du week-end et certains midis pour les actifs travaillant en centre-ville • . <p>Développer des animations commerciales et culturelles dans le centre-ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer plusieurs fois dans l'année des animations commerciales autour de la place du marché et dans les halles de marché : offres partenariales entre les commerçants, mise en valeur des commerçants au sein des halles du marché, valoriser les restaurateurs avec l'organisation de tarifs avantageux pour découvrir les restaurants. • Renforcer l'agenda des animations culturelles : créer un salon des savoir-faire du territoire au sein de l'Abbatiale, maintien et déploiement des concerts estivaux sur les bords de Sèvre, renforcer et maintenir l'offre culturelle en dehors de l'espace Agapit.
Partenaires	Communauté de communes Haut Val de Sèvre Restaurateurs, constructeurs Office du tourisme Association de commerçants Associations culturelles
Dépenses prévisionnel	Temps agent
Plan de financement prévisionnel	En fonction du nombre d'animations mises en place
Calendrier	Eté 2023 : 1 ^{ères} animations A partir de 2024 : organisation d'évènements et d'offres éphémères.
Lien avec autres programmes, contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de contacts suite à diffusion de l'appel à projet. Niveau de fréquentation et nombre de commerçants ambulants le cas échéant. Coût de l'organisation d'évènements éphémères et de l'installation d'un kiosque. Faisabilité technique. Co-construction d'animations avec l'association des commerçants et / ou les commerçants restaurateurs notamment. Nombre d'entreprises partenaires par évènement. Fréquentation des animations.
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des flux en centre-ville • Développement d'une offre permettant de faire venir un public cible de consommateur plus élargi • Conforter le parcours marchand entre les halles et l'avenue Gambetta.

Saint-Maixent-l'École / Petites Villes de Demain – Fiche actions	
Orientation stratégique	Axe stratégique 1 – Mettre en scène le cœur de ville par la création de parcours pour raconter son histoire et valoriser son patrimoine
Action nom	ELABORER UN PLAN DE JALONNEMENT ET DE SIGNALÉTIQUE POUR MIEUX SE REPERER EN VILLE ET VALORISER LES POINTS D'INTERET
Action n°	4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Maixent-l'École
Description de l'action	<p>Le diagnostic du territoire a montré un déficit de mise en jalonnement du cœur de ville qui soit homogène et clairement identifiable à destination des modes actifs. Or, comme pour les automobilistes, il convient de disposer de panneaux indicatifs, précis et adaptés pour les cyclistes et piétons afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mieux se repérer en ville • Renseigner sur les parcours, les temps de parcours et destinations possibles • Identifier les points d'intérêts touristiques <p>La signalétique mise en place devra indiquer les pôles générateurs du territoire (services, plateau marchand, gare, principaux équipements) ainsi que les principaux lieux d'animation et monuments/espaces historiques ou d'intérêts de Saint-Maixent-l'École qui structureront le plan de jalonnement. La signalétique devra permettre d'améliorer la visibilité des commerces. Elle pourra être complétée de mobilier ou d'éléments artistiques pour connecter les différents points d'intérêt.</p> <p>L'objectif est qu'elle soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Homogène en termes de charte graphique avec les panneaux de mise en valeur du patrimoine. • En elle-même un événement artistique, ludique ou une raison de se promener • Facteur de mise en valeur des espaces publics et de connexion avec les différents linéaires marchands.
Partenaires	Département des Deux-Sèvres Office de Tourisme Acteurs potentiels : Riverains (concertation, co-construction des parcours) / Commerçants et association de commerçants
Dépenses prévisionnelles	22 100€
Plan de financement prévisionnel	Saint-Maixent-l'École : 7 200€ Département des Deux-Sèvres : 12 800€ Communauté de communes (commerces) : 2 100€
Calendrier	1er semestre 2023 : <ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'une étude de jalonnement 2ème semestre 2023 : <ul style="list-style-type: none"> • Arbitrage politique et orientations 2024 – 2026 : Lancement et réalisation des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Part des aménagements jalonnés • Degré d'identification du cœur de ville et des principaux espaces générateurs de déplacement
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de l'image touristique de Saint-Maixent-l'École • Facilité à se repérer et à identifier le cœur de ville

Saint-Maixent-l'École / Petites Villes de Demain – Fiche actions	
Orientation stratégique	Axe stratégique 4 – Redynamiser/animer/réactiver le cœur de ville Axe stratégique 3 - Améliorer les conditions d'appropriation du cœur de ville en modes actifs
Action nom	AMELIORATION DE LA QUALITE D'USAGE DE LA VOIRIE
Action n°	5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Maixent-l'École
Description de l'action	<p>Sur l'avenue Gambetta, en accord avec le schéma cyclable intercommunal, élargissement des circulations piétonnes, verdissement et réduction des emprises dédiées à la circulation routière, incorporation de la circulation vélo sur l'axe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le confort d'usage sur l'ensemble de l'avenue reliant la ZACOM au centre-ville et assurer la sécurité des piétons et des cycles. • Remettre en valeur les secteurs connaissant des limites en termes de confort d'usage afin de favoriser la pratique par tous, et la continuité du parcours marchand • Incorporer une place plus forte des mobilités douces entre les deux pôles commerciaux
Partenaires	DDT- Etat Département des Deux-Sèvres Banque des territoires
Dépenses prévisionnelles	À définir en fonction du projet Dont : étude urbaine : 20 000 à 25 000€ Dont 100 à 200 € par m ² de voirie requalifiée
Plan de financement prévisionnel	A définir en fonction du projet Région BDT DETR DSIL Département via le CADS Etat
Calendrier	2025 : lancement de l'étude 2026 : lancement des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude • Coût du projet • Faisabilité et réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connexion entre les deux pôles commerciaux (la ZACOM et le centre-ville) et le confort d'usage. Développer une complémentarité entre les pôles commerciaux. • Capter les flux de clients des commerces de la ZACOM et d'usagers de la zone vers le centre-ville.

Saint-Maixent-l'Ecole / Petites Villes de Demain – Fiche actions	
Orientation stratégique	Axe stratégique 4 – Redynamiser/animer/réactiver le cœur de ville
Action nom	VALORISATION DE LA FONCTION LOISIR ET DES POINTS D'INTERET DU CENTRE-VILLE
Action n°	6
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Maixent-l'Ecole et porteurs privés
Description de l'action	<p>Développer de nouveaux usages autour du loisir sur des espaces ayant le potentiel d'accueillir de manière pérenne ou temporaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 scénarios d'aménagements envisagés sur la friche Leclerc : <ul style="list-style-type: none"> • Développer un équipement de loisir indoor au sein de la friche Leclerc • Développer un espace public avec quelques équipements de loisirs pour les enfants • Aménager un parcours de santé le long des bords de Sèvre • Installer du marquage au sol ludique et quelques aménagements pour favoriser des usages tournés vers les loisirs sur les parkings Denfert Rochereau et les allées Jacques Fouchier. • Développer le festival « l'Eté de la tête aux pieds » • Donner de la visibilité aux évènements sportifs organisés chaque année.
Partenaires	Porteurs de projet d'équipements de loisirs, communauté de communes
Dépenses prévisionnelles	A définir Temps agent
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	<p>2021 : Mise en place du festival « l'Eté de la tête aux pieds »</p> <p>2022 : installation des équipements du parcours santé en bords de Sèvre</p> <p>A définir selon les modalités de projet retenu pour l'aménagement de la friche Leclerc et les aménagements de la Place Denfert Rochereau et des allées Jacques Fouchier</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du patrimoine historique • Développer une offre loisirs pour les habitants, les familles et les jeunes • Amélioration de l'image de Saint-Maixent-l'Ecole • Amélioration de la fréquentation touristique et du positionnement de Saint-Maixent-l'Ecole comme pôle touristique au sein du département

Saint-Maixent-l'École / Petites Villes de Demain – Fiche actions	
Orientation stratégique	Axe stratégique 4 – Redynamiser/animer/réactiver le cœur de ville
Action nom	DYNAMISATION DU MARCHÉ
Action n°	7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Maixent-l'École
Description de l'action	<p>Renforcement du marché et de l'offre alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer une stratégie de marketing et de communication sur le marché • Former un agent au rôle de placier afin de gérer les nouvelles séances de marché • Diversifier les usages des halles du marché par l'organisation d'événements (cf. fiche action n°3) • Étendre le marché alimentaire sur le mail en développant une offre traiteur sur ce secteur le samedi matin •
Partenaires	Communauté de communes, CCI, CMA, chambre d'agriculture
Dépenses prévisionnelles	Temps agent
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	<p>2023 : mise en place de la stratégie marketing et de la communication.</p> <p>Calendrier à définir pour les autres actions</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Projet Alimentaire Territorial (PAT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de la phase d'expérimentation et fréquentation • Développement d'une offre traiteur
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter l'attractivité du marché et répondre aux besoins de développement d'une offre alimentaire de proximité

Saint-Maixent-l'Ecole / Petites Villes de Demain – Fiche actions	
Orientation stratégique	Axe stratégique 4 – Redynamiser/animer/réactiver le cœur de ville
Action nom	DEVELOPPER LA PRESENCE NUMERIQUE ET LA COMMUNICATION
Action n°	8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Haut Val de Sèvre
Description de l'action	Structurer l'intervention sur les réseaux sociaux pour obtenir une action visible et suivie : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'application multi-usages « Intramuros » pour compiler les événements culturels et commerciaux, référencer les commerces, diffuser les actualités du territoire et les informations pratiques (définir l'acteur pour porter les modifications de l'application) • Organiser une stratégie photo : concours photo, mise en place de cadres instagram, organisation d'une session communication réseaux sociaux mettant en scène les commerçants • Développer une stratégie marketing et de communication sur le marché (cf. fiche action n°7) et sur les animations qui s'y déroulent.
Partenaires	Ville de Saint-Maixent-l'Ecole, association de commerçants, commerçants et artisans, Quartiers Libres
Dépenses prévisionnelles	Temps agent Mobilier urbain pour concours photo : 2 000 €
Plan de financement prévisionnel	Saint-Maixent-l'Ecole 2024 : 2 000€
Calendrier	Stratégie photo avec installation de mobilier en 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'Attractivité Haut Val de Sèvre/Niortais - Opération Collective de Modernisation (OCM)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises référencées sur Intramuros
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la visibilité par les outils numériques

Saint-Maixent-l'École / Petites Villes de Demain – Fiche actions

Orientation stratégique	Axe stratégique 4 – Redynamiser/animer/réactiver le cœur de ville
Action nom	ACCOMPAGNEMENT DES COMMERÇANTS AUX TRANSITIONS
Action n°	9
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Haut Val de Sèvre
Description de l'action	<p>Structurer la communication, améliorer le référencement numérique et étudier les conditions d'une mutualisation de moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les commerçants dans la transition au numérique : points réguliers pour mise en place de communication autour du numérique, accompagnement dans la création et post de réseaux sociaux et d'un site internet, accompagnement au flochage sur les vitrines en lien avec les équipements et les animateurs de Quartiers Libres • Etudier la faisabilité d'une mutualisation de moyens de communication numérique auprès des commerçants : partage d'un Community manager entre les commerçants • Accompagner les commerçants à la mise en valeur esthétique de leurs commerces : devantures, adressage espace de vente dans le cadre du dispositif OCM.
Partenaires	Quartiers Libres, ville de Saint-Maixent-l'École, association de commerçants, commerçants, CCI, CMA
Dépenses prévisionnel	Temps agent Formation digital/communication visuelle à destination des entreprises : 6 440€ HT
Plan de financement prévisionnel	CC Haut Val de Sèvre : 3 864 € Région Nouvelle Aquitaine : 2 576€
Calendrier	Formations entreprises et accompagnement vitrine : de septembre 2022 à décembre 2023.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'Attractivité Haut Val de Sèvre/Niortais - Opération Collective de Modernisation (OCM) • Convention cadre pluriannuelle - Revitalisation centre-bourg Région Nouvelle-Aquitaine
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises bénéficiaires d'un accompagnement • Evaluation des entreprises
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la visibilité des entreprises de proximité par le numérique tout en s'adaptant aux pratiques des consommateurs • Attractivité par la modernisation des devantures commerciales

Saint-Maixent-l'École / Petites Villes de Demain – Fiche actions

Orientation stratégique	Axe 6 : habiter un centre-ville rénové
Action nom	ETUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OPAH-RU
Action n°	10
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Maixent-l'École
Description de l'action	<p>L'année 2022 a marqué la fin de l'AMI centre-bourg et de la seconde OPAH-RU mise en œuvre dans la ville. Cependant, après deux OPAH-RU, il réside toujours des problématiques en termes d'habitat : Malgré une augmentation de la population, le taux de vacance des logements reste élevé avec 288 logements vacants sur la commune dont 200 concentrés dans le centre-ville. Ainsi, le marché est actuellement tendu et il devient très difficile de se loger à Saint-Maixent-l'École, tant en location qu'en acquisition. A cela s'ajoute, un potentiel de construction neuve quasi nul du fait de l'urbanisation déjà importante et de la petite superficie de la commune.</p> <p>De ce fait, les perspectives de production de logements sont essentiellement tournées vers la densification du centre-ville mais surtout la réhabilitation du parc ancien. Une attention spécifique doit être portée sur l'hypercentre, notamment les rues Chalon et Taupineau qui cumulent plusieurs indices de précarité et concentrent une partie significative des immeubles dégradés et vacants.</p> <p>Les aides incitatives et coercitives restent un outil fort pour remettre sur le marché des logements qualitatifs.</p> <p>De plus, le nombre de signalements déposés en mairie en matière d'habitat indigne n'a pas diminué. Ainsi, un bilan et une évaluation de l'OPAH-RU actuelle ainsi qu'une étude pré-opérationnelle pour une 3^{ème} OPAH-RU ont été conjointement lancés en mai 2022.</p> <p>Ces études ont pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un diagnostic précis du parc de logement - Définir les objectifs qualitatifs et quantitatifs assignés à l'OPAH-RU - Définir les outils et moyens d'actions afin d'atteindre ces objectifs. - Apporter les éléments nécessaires à la rédaction d'une Convention d'OPAH-RU pour la période 2024- 2028
Partenaires	ANAH
Dépenses prévisionnelles	Bilan évaluation : 15 400€ HT Etude pré-opérationnelle : 33 350€ HT
Plan de financement prévisionnel	50% ville 50% ANAH BDT
Calendrier	Mai 2022 : lancement de l'étude Mai à octobre 2022 : diagnostic et bilan évaluation Novembre 2022 à février 2023 : définition de la stratégie et des outils d'intervention et du calibrage de l'opération Février 2023 à avril 2023 : préparation de la future convention OPAH-RU
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'attractivité résidentielle de la ville • Création de logements qualitatifs par la réhabilitation de logements anciens • Amélioration du cadre de vie • Amélioration de l'image de la ville

Saint-Maixent-l'École / Petites Villes de Demain – Fiche actions

Orientation stratégique	Axe 6 : habiter un centre-ville rénové
Action nom	PERMIS DE LOUER
Action n°	11
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Maixent-l'École
Description de l'action	<p>En raison, du grand nombre de signalements de logements dégradés, vétustes ou indécents chaque année sur la commune, la ville de Saint-Maixent-l'École a souhaité se saisir de l'outil du permis de louer afin de lutter efficacement contre le mal-logement.</p> <p>Un groupe de travail au sein de la mairie s'est réuni régulièrement pendant une année pour préparer les modalités de mise en œuvre de cet outil. Le permis de louer fera l'objet d'une proposition de protocole partenarial auprès des partenaires. Ses modalités de mise en œuvre seront précisées dans ce protocole et dans la délibération de lancement. Le permis de louer sera expérimenté pour une période de 2 ans.</p> <p>Ses objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'habitat indigne et le mal-logement - Permettre de remettre les logements loués au sein du parc privé aux normes d'habitabilité et de décence.
Partenaires	CAF, ADIL, ETAT
Dépenses prévisionnelles	Temp agent 40 000€ HT A préciser en fonction des résultats du marché
Plan de financement prévisionnel	100% ville Saint-Maixent-l'École
Calendrier	2022 : groupe de travail Mars 2023 : délibération Septembre 2023 à 2025 : phase opérationnelle du permis de louer
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes d'autorisation déposées et instruites • Bonne gestion des demandes en interne
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'attractivité résidentielle de la ville • Amélioration de la qualité des logements • Amélioration du cadre de vie • Amélioration de l'image de la ville

Saint-Maixent-l'École / Petites Villes de Demain – Fiche actions

Orientation stratégique	Th4 : redynamiser / réactiver le cœur de ville
Action nom	MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE
Action n°	12
Statut	Projet
Niveau de priorité	fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Maixent-l'École
Description de l'action	<p>Faisant état des difficultés rencontrées sur le territoire, les professionnels de santé du territoire du Haut Val de Sèvre se sont constitués en association des professionnels de santé du Saint-Maixentais le 12 janvier 2022</p> <p>Conscient des difficultés d'accès aux soins des habitants et des difficultés rencontrées par les professionnels pour assurer une offre de soin de qualité, et afin de répondre aux ambitions du projet de santé, la Ville de Saint-Maixent-l'École souhaite agir en collaborant avec les professionnels de santé afin de pérenniser une offre de soins de proximité et de qualité.</p> <p>Dans le cadre du contrat local de santé, l'accès aux soins est identifié comme priorité sur le territoire Haut Val de Sèvre et 2 à 3 maisons de santé devraient être créées dans les 5 prochaines années. Cet objectif nécessaire pour le territoire est inscrit dans le projet de territoire élaboré par la Communauté de communes Haut Val de Sèvre acté en mars 2022.</p> <p>Le projet de création de la maison de santé vise à répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre, par le volet bâti, au projet de santé permettant : <ul style="list-style-type: none"> o Une offre de soin de proximité et de qualité accessible à tous en particulier au plus fragiles o Assurer la permanence et la continuité des soins sur le territoire o Lutter contre la désertification médicale et attirer de nouveaux professionnels o Améliorer la coordination et la coopération entre les professionnels - Identifier un lieu accessible et centre en termes de localisation, d'accessibilité, de qualité d'accueil des patients. - Répondre aux besoins fonctionnels identifiés par les professionnels de santé à savoir : <ul style="list-style-type: none"> o Le Volume des espaces correspondants aux besoins des différentes professions identifiées pour intégrer la MSP o Lieux dédiés à la coordination o Lieux satisfaisants aux usages identifiés notamment pour la mise en place de la fonction de secrétariat mutualisé, d'un ou des assistants médicaux, du développement de la télémédecine... o Lieu favorisant les conditions de travail des professionnels o Modèle juridique et financier une fois le projet livré permettant de satisfaire les souhaits des professionnels <p>L'assistance à maîtrise d'ouvrage permettra en ce sens de définir la meilleure option pour le projet.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de santé • CC. Haut Val de Sèvre • Agence Régional de Santé • Etat • Région Nouvelle-Aquitaine • Département des Deux-Sèvres • Union Européenne (financeur)
Dépenses prévisionnelles	<p>3 744 825 € HT</p> <p>Dont 64 825 € HT Pour l'AMO</p> <p>Dont 3 680 000 € HT estimé pour les travaux</p>
Plan de financement prévisionnel	<p><u>AMO</u> :</p> <p>Région NA : 51 860€</p> <p>Saint-Maixent-l'École : 12 965€</p>

	<p>Travaux : Fds européens : 300 000€ Région NA : 200 000€ Département Deux-Sèvres : - Contrat ambition : 100 000€ - Fonds de solidarité : 150 000€ CC. Haut Val de Sèvre : 320 000€ Saint-Maixent-l'École : 2 610 000€ Fonds friche</p>
Calendrier	<p>Etude AMO : second semestre 2022 Travaux : 2023-2025 Les différentes étapes du projet ne sont pas encore définies à ce jour. L'assistance à Maîtrise d'Ouvrage permettra de présenter les composantes des travaux.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat régional de développement et de transition 2023-2025</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Définition de la meilleure hypothèse avec l'AMO • Installation d'au moins 10 professionnels de santé d'ici 2024 • Proposer une offre de soins de qualité et de proximité dès que possible • Réhabiliter des locaux • Répondre aux objectifs qui sont inscrits dans le contrat local de santé
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du niveau de services en centre-ville par l'implantation d'un équipement structurant • Amélioration de l'offre de santé sur le territoire • Création de flux dans le cœur de ville • Participation à l'animation et au développement de l'activité économique en centre-ville

Saint-Maixent-l'École / Petites Villes de Demain – Fiche actions

Orientation stratégique	Axe 5 : intensifier le lien ville-nature pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie Axe 2 : Atténuer les effets du dérèglement climatique																						
Action nom	AMENAGEMENT D'UNE COURS OASIS DANS L'ECOLE PEROCHON ET DEVELOPPEMENT DE LA DEMARCHE DANS LES AUTRES ECOLES DE LA VILLE																						
Action n°	13																						
Statut	Engagée																						
Niveau de priorité	Fort																						
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Maixent-l'École																						
Description de l'action	<p>Jusqu'alors, les cours d'école ont été des surfaces bitumées et imperméables, contribuant ainsi à la formation d'ilots de chaleur surtout en milieu urbain. L'objectifs de ce projet et de saisir l'opportunité pour ces espaces de contribuer à la création d'ilots de fraîcheur qui s'intégreront dans la trame Verte et Bleue de la ville et participer au renforcement du maillage des continuités écologiques.</p> <p>Les cours oasis sont pensées comme des ilots de fraîcheur, proposant un espace mieux partagé par tous et axés sur le bien-être des enfants. Elles proposent des espaces plus naturels, d'avantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau. L'élaboration des cours oasis est aussi l'opportunité d'un travail pédagogique et réalisé en concertation avec les différentes parties prenantes.</p> <p>Les objectifs spécifiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'environnement quotidien des élèves et adultes par la présence d'une végétation et d'aménagements adaptés - Faire de la cour un réservoir relais de la biodiversité sur les TVB (voire brune et noire) - Créer un ilot de fraîcheur pour lutter contre les fortes chaleurs estivales - Désimperméabiliser les sols et rendre l'eau de pluie utile - Déployer l'action sur toute les écoles de la ville. <p>Les objectifs pédagogiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élèves aux enjeux du changement climatique, les impliquer dans le projet d'amélioration de leur cour - Elaborer la cour oasis dans le cadre d'une démarche participative en imaginant collectivement les aménagements 																						
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CPIE - Elèves - Equipe pédagogique - Parents d'élèves et APE 																						
Dépenses prévisionnelles	120 000 € HT																						
Plan de financement prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>Saint-Maixent-l'École</th> <th>Agence de l'eau</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ecole Pérochon - travaux</td> <td>Travaux</td> <td>10 500</td> <td>24 500</td> </tr> <tr> <td>Etude écoles Wilson et Proust Chaumette</td> <td>Étude</td> <td>3 327</td> <td>7 762</td> </tr> <tr> <td>Ecole Proust-Chaumette</td> <td>Travaux</td> <td>35 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ecole Wilson</td> <td>Travaux</td> <td>35 000</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Saint-Maixent-l'École	Agence de l'eau	Ecole Pérochon - travaux	Travaux	10 500	24 500	Etude écoles Wilson et Proust Chaumette	Étude	3 327	7 762	Ecole Proust-Chaumette	Travaux	35 000		Ecole Wilson	Travaux	35 000	
		Saint-Maixent-l'École	Agence de l'eau																				
Ecole Pérochon - travaux	Travaux	10 500	24 500																				
Etude écoles Wilson et Proust Chaumette	Étude	3 327	7 762																				
Ecole Proust-Chaumette	Travaux	35 000																					
Ecole Wilson	Travaux	35 000																					

Calendrier	Ecole Pérochon : 2022 - 2023 : Démarche participative et esquisse pré-opérationnelle 2023 : travaux A partir de 2024 : étude écoles Wilson et Proust-Chaumette
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de la cour école Pérochon • Réalisation de l'étude école Wilson • Réalisation de l'étude école Proust-Chaumette • Réalisation des travaux école Wilson • Réalisation des travaux école Proust-Chaumette
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation au dérèglement climatique • Amélioration du cadre de vie • Impact positif sur la santé des habitants. • Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux • Ouverture de nouveaux espaces publics dans la ville pendant les vacances scolaires

Saint-Maixent-l'École / Petites Villes de Demain – Fiche actions	
Orientation stratégique	Th 4 : redynamiser/ animer/ réactiver le cœur de ville Th6 : habiter un centre-ville rénové
Action nom	REHABILITATION DE L'ÎLOT TAUPINEAU-VAUCLAIR
Action n°	14
Statut	Engagement des travaux
Niveau de priorité	fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Maixent-l'École
Description de l'action	<p>Dans le cadre de l'étude stratégique de développement économique, commercial et artisanal, il a été mis en avant les problématiques liées à l'état des locaux d'activité en centre-ville à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La composition commerciale à l'échelle de la ville est plutôt déséquilibrée et limite son attractivité. - Il y a, au sein du centre-ville, une importante vacance qui est concentrée principalement sur les axes marchands historiques que sont les rues Taupineau et Chalon. - Les locaux commerciaux disponibles ne sont pas adaptés aux besoins d'aujourd'hui. <p>En parallèle, les résultats de l'étude habitat mettent en avant le mauvais état du parc de logement privés en centre-ville et les difficultés pour les foyers modestes à accéder à des logements abordables.</p> <p>L'îlot Taupineau-Vauclair est un ensemble de quatre immeubles mitoyens dégradés et vacants, situés à l'ouest de la place du Marché. Les rez-de-chaussée sont occupés par quatre locaux commerciaux et les étages, soit par des espaces de stockage, soit par des logements.</p> <p>Par sa situation aux abords de la place du marché, cet îlot présente un enjeu stratégique de revitalisation et de dynamisation de la Place du marché identifiée comme locomotive économique dans le cœur de ville mais aussi en termes d'habitat.</p> <p>Dans ce contexte, la stratégie est aujourd'hui articulée autour du confortement de l'activité dans cette zone et de réhabilitation des logements.</p> <p>La restructuration de ces quatre immeubles a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de deux locaux professionnels de qualité, adaptés aux besoins des professionnels d'aujourd'hui dans le but d'accueillir des activités tel que du commerce de proximité ou de restauration. - Créer six logements sociaux de qualité et accessibles aux étages pour répondre aux besoins en logements locatifs dans la ville.
Partenaires	<p>Maître d'ouvrage : IAA</p> <ul style="list-style-type: none"> - EPF - Saint-Maixent-l'École - CC Haut Val de Sèvre - Etat - Région
Dépenses prévisionnelles	1 446 426€ HT

Plan de financement prévisionnel	Fonds friche : 250 000€ Fonds de restructuration de locaux d'activité : 200 000€ CC Haut Val de Sèvre : 33 000€ Saint-Maixent-l'École : 67 000€ EPF : 100 000€ Région : 300 000€
Calendrier	2021-2022 : phase pré-opérationnelle 2022-2024 : travaux de réhabilitation
Lien autres programmes et contrats territorialisés	· AMI centre-bourg régional
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des travaux - Installation de professionnels dans les locaux d'activité - Mise en location des logements
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'activité sur la Place du Marché - Création de flux en cœur de ville - Réhabilitation du parc ancien de logements

Saint-Maixent-l'École / Petites Villes de Demain – Fiche actions

Orientation stratégique	Th 4 : redynamiser/ animer/ réactiver le cœur de ville
Action nom	ETUDE DE PROGRAMMATION ABBAYE
Action n°	15
Statut	Engagée
Niveau de priorité	fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Maixent-l'École
Description de l'action	<p>La commune est propriétaire, depuis 2011, de l'ensemble de l'Abbaye classé Monument Historique, située en plein cœur de Ville. Jusqu'en 2010 ce lieu avait pour particularité d'abriter la caserne militaire Canclaux. Cet ensemble est composé de plusieurs bâtiments notamment une église abbatiale, un cloître restauré entouré de trois vastes ailes conventuelles ainsi que plusieurs bâtiments périphériques au sein de l'ancien enclos de l'Abbaye. L'ensemble représente 6000 m2 de bâtiments vacants. Au fil du temps, le dynamisme du site a rythmé celui du cœur de ville, une sous-utilisation du site étant parallèlement synonyme d'une perte d'attractivité pour la Ville.</p> <p>L'Abbaye possède des atouts indéniables pour les porteurs de projets et est située idéalement entre la vallée de la Sèvre et le cœur de ville. Porter, en son sein, un projet d'urbanisation transitoire permettra aux Saint-Maixentaises et Saint-Maixentais une réappropriation de ce lieu de vie avec l'ouverture du site historique, symbole pour la commune.</p> <p>La Ville a engagé un important programme de réhabilitation de l'ensemble abbatial qui a débuté par la restauration du cloître, la réhabilitation de la salle capitulaire et le réaménagement des abords du site. Son emplacement stratégique en fait le lieu d'impulsion de la redynamisation de la Ville. L'occupation du site s'inscrit plus largement dans une politique de revitalisation et de transformation du centre-ville en lien avec le programme Petites villes de demain.</p> <p>L'enjeu pour la Ville est de s'interroger sur la transformation d'une friche patrimoniale afin de l'inscrire dans le projet de redynamisation de son territoire. Plateau Urbain est sollicité sur son volet urbanisme transitoire afin de repenser le site de l'Abbaye via son modèle de gouvernance et son modèle économique. En ce sens, l'opérateur est chargé de réinventer ce lieu historique situé au cœur d'une Ville très dense et finie en termes d'étalement urbain en respectant les contraintes budgétaires incombant à Saint-Maixent-l'École.</p>
Partenaires	Plateau Urbain CC Haut Val de Sèvre CDG79 DRAC – UDAP Banque des territoires
Dépenses prévisionnelles	24 500€ HT
Plan de financement prévisionnel	Saint-Maixent-l'École : 760€ Région : 23 740€ Banque des territoires SIEDS
Calendrier	Septembre 2022 à mars 2023 : diagnostic, atelier et montage économique du projet A partir d'avril 2023 : AAP
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'étude - Résultat de l'appel à projet
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Réactivation du cœur historique de la ville - Développement de l'attractivité de la ville - Création d'emploi et d'activités économiques en centre-ville

Saint-Maixent-l'École / Petites Villes de Demain – Fiche actions

Orientation stratégique	Axe stratégique 1 – valorisation du patrimoine historique de la ville
Action nom	RESTAURATION DE L'ABBATIALE
Action n°	16
Statut	Travaux en cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Maixent-l'École
Description de l'action	<p>L'ancienne Abbatale de Saint-Maixent-l'École fait partie des éléments d'envergure dans le paysage patrimonial des Deux-Sèvres. Elle prend part au site de l'Abbaye qui est inscrit aux monuments historiques.</p> <p>L'abbatale représente l'une des fondations monastiques les plus anciennes (création à la fin du Vème siècle). Ce monument a connu plusieurs reconstructions dont six campagnes de remaniements aux époques romane, gothique et classique.</p> <p>La ville, propriétaire du monument, en collaboration avec les services de la DRAC, souhaite restaurer le monument qui présentent plusieurs désordres au niveau du clocher, de la toiture, de l'évacuation des eaux et au niveau des vitraux du chœur.</p> <p>Les travaux de restauration prévus à court et moyen termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restauration de la croix, - Paratonnerre - Reprise des parements en pierre de la flèche - Tirant métallique - Ouvrages en plomb - Châssis grillagé anti-pigeons de la flèche - Serrurerie de la Tourelle d'escalier - Reprise des parements en pierre - Châssis grillagés anti-pigeons de la chambre des cloches et dans la salle sous la chambre des cloches - Beffroi - Mécanisme des cloches - Plancher <p>Les travaux de restauration prévus à moyen et long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise des chéneaux Nord et Sud du chœur et des chéneaux Est du transept Sud et Est du transept Nord. - Drainage et réseau d'eaux pluviales - Vitraux - Raquette en cuivre - Travaux de maçonnerie
Partenaires	DRAC Région Nouvelle-Aquitaine Département des Deux-Sèvres
Dépenses prévisionnelles	1 544 000€ HT
Plan de financement prévisionnel	Saint-Maixent-l'École : 748 200 € DRAC : 576 640 € Région Nouvelle-Aquitaine : 144 160 € Département Deux-Sèvres : 75 000€
Calendrier	Les différentes tranches de travaux sont échelonnées de 2023 à 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des différentes tranches de travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du patrimoine historique

Saint-Maixent-l'École / Petites Villes de Demain – Fiche actions	
Orientation stratégique	Axe stratégique 1 – valorisation du patrimoine historique de la ville
Action nom	MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
Action n°	17
Statut	Travaux en cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Maixent-l'École
Description de l'action	<p>L'objectif principal du projet est de rénover et de mettre aux normes l'éclairage public sur le territoire. Une étude a été réalisée en 2020 pour connaître l'état du parc. Il s'avère qu'il est très vétuste et il nécessite une restauration importante.</p> <p>Les anciens luminaires à vapeur de mercure vont être remplacés par des ampoules LED. On aura également une séparation des réseaux dans le cadre de travaux en technique discrète de réseau électrique (souterrain ou sur façade). Des points lumineux seront rajoutés sur des lieux stratégiques et les mâts seront également remplacés.</p> <p>Éléments de diagnostic : 60% du parc d'éclairage public est aujourd'hui vétuste et implique une restauration. Ces travaux nécessitent également de favoriser le sentiment de sécurité dans les rues, avec le maintien d'un éclairage public malgré une diminution accrue de l'éclairage la nuit.</p> <p>Résultats attendus : Une grande diminution de la consommation d'énergie. Favoriser la faune et la flore avec une diminution de l'éclairage public la nuit. Diminuer les pannes et les coûts de maintenance d'un parc ancien.</p>
Partenaires	SIEDS Etat
Dépenses prévisionnelles	929 600€ HT
Plan de financement prévisionnel	Etat (DSIL) : 150 000€ SIEDS : 160 000€ Saint-Maixent-l'École : 619 600 €
Calendrier	Début de l'opération en 2022 avec le lancement d'un marché de travaux sur cinq ans. Fin des travaux en 2026.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser 80% d'économie d'énergie. • Réalisation des travaux d'ici mars 2026
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Conforte la ville dans sa démarche de transition écologique

Saint-Maixent-l'École / Petites Villes de Demain – Fiche actions

Orientation stratégique	Axe stratégique 1 – mettre en scène le centre-ville
Action nom	ETUDE POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Action n°	18
Statut	Projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Maixent-l'École
Description de l'action	<p>Classé ilot de chaleur dans le cadre du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) à l'échelle du Haut Val de Sèvre, Saint-Maixent-l'École ne fait pas exception, comme de nombreuses villes françaises. Sa configuration, démographique, urbaine, patrimoniale, historique et naturelle demeure néanmoins singulière.</p> <p>La ville présente, en effet, plusieurs particularités au titre desquelles, sa densité urbaine : 5,2km² pour 7 349 habitants, soit une densité de 1 413 hab/km². Cette densité équivalente à des villes plus peuplées comme Cognac ou Rochefort fait de Saint-Maixent-l'École une ville rurale, soumise à des contraintes et enjeux fortement urbains (en termes de service, d'habitat mais également de végétalisation).</p> <p>L'impact du réchauffement climatique est particulièrement perceptible à Saint-Maixent-l'École. La forte minéralité et bétonisation en sont les principales raisons. Ces effets amplifient les fortes chaleurs, empêchant les températures de redescendre la nuit en accumulant la pollution atmosphérique dans les villes. Les étés y sont de plus en plus chauds et les personnes de plus de 75 ans ne pourront plus y vivre dans de bonnes conditions d'ici quelques années.</p> <p>En parallèle, l'imperméabilisation des sols accentue l'effet de ruissellement dans la ville et accentue les crues de la Sèvre. En conséquence, une partie importante de la ville se retrouve inondée lors des épisodes de fortes pluies.</p> <p>L'étude doit permettre de déterminer un périmètre d'action précis et devra traduire les principes d'un urbanisme résilient, flexible et tourné vers la préservation de l'environnement.</p>
Partenaires	ANCT CEREMA
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	Autofinancement : ANCT CEREMA ou Fonds vert BDT
Calendrier	2024 : lancement de l'étude
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Requalification des espaces publics • Adaptation au dérèglement climatique • Amélioration du cadre de vie • Impact positif sur la santé des habitants.

Saint-Maixent-l'École / Petites Villes de Demain – Fiche actions

Orientation stratégique	Axe stratégique 1 – mettre en scène le centre-ville
Action nom	PARCOURS DE DECOUVERTES TOURISTIQUES
Action n°	19
Statut	Pré-opérationnel
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Maixent-l'École
Description de l'action	<p>La ville de Saint-Maixent-l'École souhaite développer son tourisme local en créant un parcours touristique. L'objectif est de créer des panneaux touristiques et de pouvoir offrir à tous, population locale et touristes, des informations sur les éléments remarquables du patrimoine saint-maixentais. Ce projet est également l'occasion de mettre en œuvre un parcours de valorisation historique et de proposer une identité visuelle incitative.</p> <p>Les panneaux seront installés aux abords du patrimoine tout au long du parcours. 10 panneaux verticaux et 7 plaques rectangulaires seront installés. Un QR code sera introduit sur chaque signalétique pour permettre aux usagers de retrouver un complément d'information sur le site internet de la commune.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	16 000€ HT
Plan de financement prévisionnel	Autofinancement : 16 000€ HT
Calendrier	Le projet se déroulera sur 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Installation des supports • Fréquentation du parcours
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du patrimoine historique • Création de flux dans la ville • Amélioration de l'image de la ville

Saint-Maixent-l'École / Petites Villes de Demain – Fiche actions

Orientation stratégique	Axe stratégique 1 – mettre en scène le centre-ville
Action nom	AMENAGEMENT DE LA RUE DES GRANGES
Action n°	20
Statut	Pré-opérationnel
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Maixent-l'École
Description de l'action	<p>Suite à l'étude de circulation réalisée en 2020 sur l'ensemble de la ville et dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des usagers de la route et des piétons, la ville a inscrit dans son budget 2022 l'étude et la réalisation d'un aménagement de sécurité pour le carrefour rue des Granges (RD24).</p> <p>Une partie de la rue est déjà en zone 30km/h, mais l'étude a fait ressortir qu'il est très peu/pas respecté dû à un manque d'aménagement. En moyenne, la fréquentation est de 158 véhicules jour sur le linéaire avec un pic de fréquentation à 17h.</p> <p>L'enjeu principal du projet visera à sécuriser ce carrefour relativement dangereux notamment pour les traversées piétonnes, nombreuses, à proximité d'une école et à ralentir la vitesse. Le projet envisagé est la mise en œuvre d'un plateau traversant sur l'ensemble du carrefour avec réduction de la vitesse à 30km/h.</p> <p>Conformément aux indications de l'Agence Technique Territoriale (ATT) du Département des Deux-Sèvres, la longueur du plateau ne dépassera pas 30m et la largeur de la voie départementale 6m.</p> <p>En ce sens, le projet vise à fluidifier et sécuriser les déplacements de tous les usagers rue des granges. Les éléments seront établis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démolition de la chaussée sur voirie existante et enrobé ; - Fournitures et pose de fourreaux ; - Réglage et compactage du fond de forme pour la voirie ; - Signalisation verticale ; - Marquage sur voirie en résine à froid ; - Application de bande d'éveil de vigilance en caoutchouc
Partenaires	Département des Deux-Sèvres SIEDS
Dépenses prévisionnelles	99 263 € HT
Plan de financement prévisionnel	Saint-Maixent-l'École : 69 484€ Département Deux-Sèvres : 29 779€ HT
Calendrier	Le projet se déroulera sur 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration des circulations dans la ville que ce soit les véhicules ou les modes actifs.

Saint-Maixent-l'École / Petites Villes de Demain – Fiche actions

Orientation stratégique	Axe stratégique 1 – mettre en scène le centre-ville Axe stratégique 5 : intensifier le lien ville-nature
Action nom	AIRE D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS
Action n°	21
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Saint-Maixent-l'École
Description de l'action	<p>Dû à son patrimoine remarquable, à son emplacement stratégique sur la D611 et à son cadre de vie, Saint-Maixent-l'École a vu sa fréquentation de camping-cars augmenter. La ville ambitionne ainsi la création d'une aire de stationnement pour camping-car afin de leur permettre un accueil de qualité.</p> <p>Cette création est intégrée au projet de redynamisation du centre-ville en lien avec le programme Petites Villes de Demain dont la ville est lauréate. De plus, la ville a fait le choix d'inclure cette aire dans un périmètre proche du centre-ville. L'emplacement s'est donc stratégiquement tourné sur la friche de l'ancien skate Park de la commune.</p> <p>En ce sens, le projet vise à créer un espace dédié aux camping-cars et adapté à leurs attentes. Les éléments seront établis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accueil d'au moins 12 camping-cars avec une entrée et une sortie distincte ; - Une gestion payante de cette aire ; - Une voie d'accès en stabilisé renforcé ou matériaux équivalents ; - Des zones de stationnement enherbées sur support en dalles alvéolées type « nids d'abeilles » ; - Une zone technique de vidange et d'approvisionnement en eau potable ; - Une zone de pique-nique avec barbecue et zone détente ; - Installation de coffrets électriques au droit des places (environ 1 pour 4 emplacements) ; - Un éclairage par mat et lanterne LED raccordée sur le réseau public à proximité ; - Plantation d'arbustes et végétaux en conservant au maximum les zones d'espaces verts existantes en bords de Sèvre ; - Mise en place de mobilier urbain (banc, poubelles...etc) ; - La création d'un cheminement piéton entre la rue et la passerelle enjambant la Sèvre ;
Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnelles	Maîtrise d'œuvre : 13 145 € HT Estimatif des travaux d'aménagement : 228 530,40€ HT
Plan de financement prévisionnel	DETR SIEDS Autofinancement
Calendrier	2022 : réalisation de l'étude et du permis d'aménager
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Aménager une zone pouvant accueillir au minimum 12 camping-cars. Accroître l'attractivité du centre-ville et participer à sa redynamisation.
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser et dynamiser le tourisme local. Améliorer les aménagements publics présents dans la ville. • Créer un lieu de vie respectueux de la faune et de la flore environnante

ANNEXE 3 : Liste des projets en maturation

- Mise en valeur du patrimoine historique
- Etudier la faisabilité d'un projet paysager au sein de la place Denfert-Rochereau
- Végétalisation des cimetières
- Etude végétalisation des abords du mur d'enceinte
- Etude d'aménagement et de végétalisation du secteur Chanoine/Chauray
- Journées Intergénérationnelles participatives
- Veille sur le foncier en bord de Sèvre à potentiel de maraichage
- Mettre en œuvre le schéma cyclable intercommunal dans la ville
- Aménagement de la Porte Chalon
- Aménagement de la rue du Faubourg Charrault
- Aménagement du Carrefour de la Trouillette
- Activation des Halles en dehors des jours de marché
- Aménager la friche de l'ancien Leclerc
- Accompagner l'implantation de nouvelles activités dans le quartier Marchand
- Questionner le réaménagement du parking Chotard
- Lier le parc H. Guyonnet au quai des Tanneries
- Réaménager et revégétaliser les espaces verts en front d'abbaye

ANNEXE 4 : logos et communication

Logo de l'ANCT :



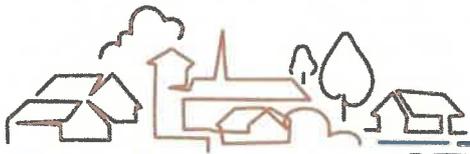
**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Logo du programme Petites Villes de demain :



**Petites villes
de demain**

Logo de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre :



Logo de la ville de Saint-Maixent-l'École :



Communication :

Un plan de communication sera élaboré ultérieurement.

